

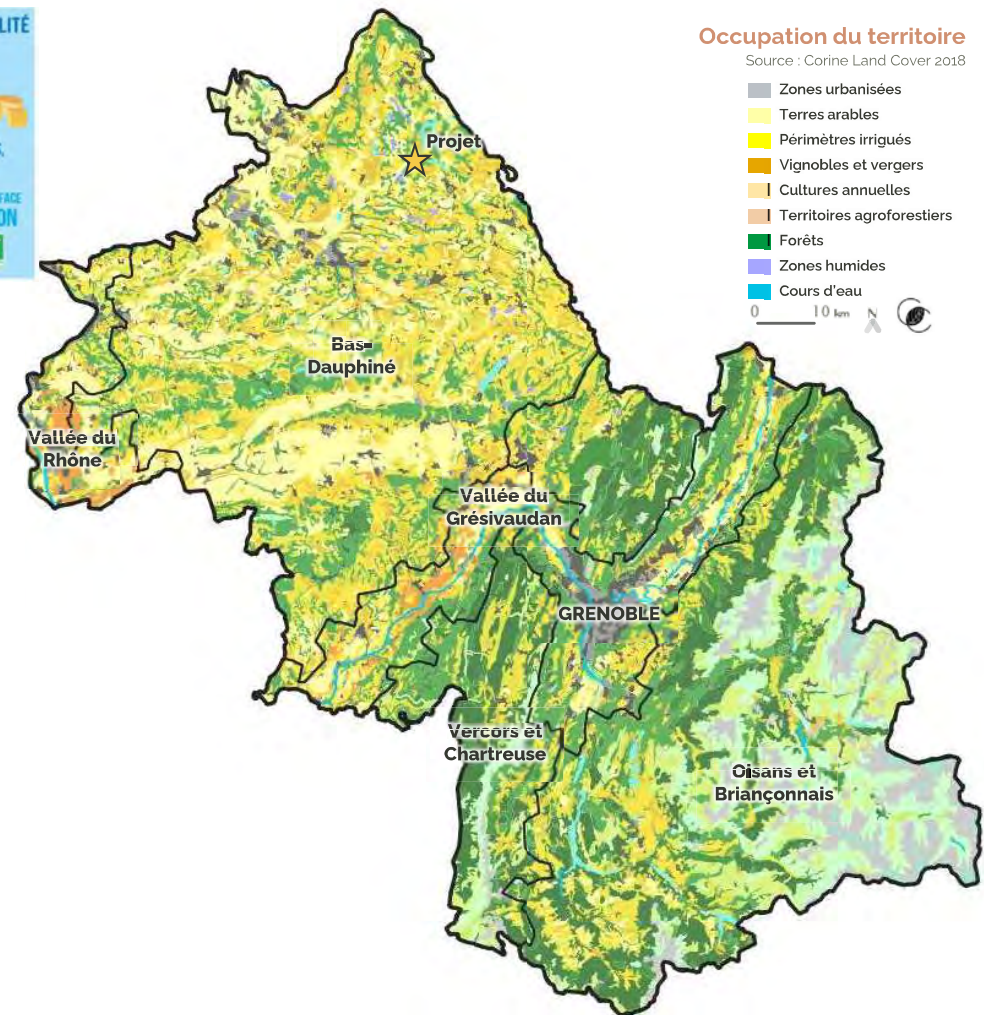
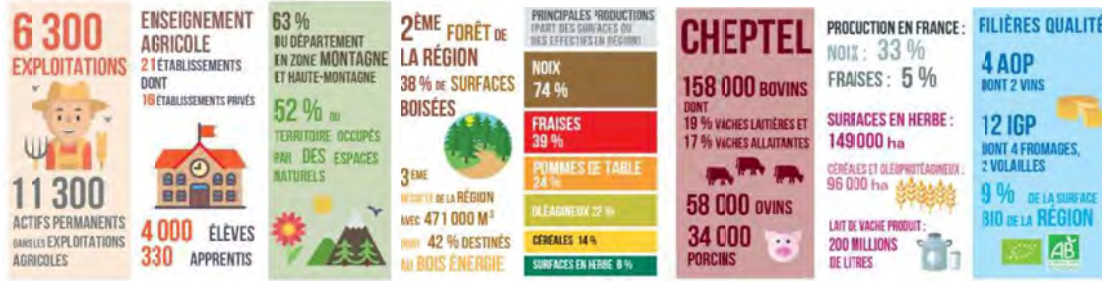
DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE

- Contexte agricole départemental
- Définition des périmètres d'étude

01b

CONTEXTE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Une agriculture iséroise riche et diversifiée



Des dynamiques très marquées

Autant que ses reliefs allant des plaines aux montagnes, l'agriculture iséroise est diversifiée. Elle se caractérise par un développement des circuits courts (1 exploitation sur 3) grâce aux bassins de consommations d'ampleur que sont Grenoble, Lyon et Chambéry.

241 265 ha de SAU pour 6 300 exploitations agricoles en 2010 mais plus que 4 830 en 2020 (-23% en 10 ans). La surface moyenne est passée de 38,3 à 49,8 ha de SAU en moyenne (Source RGA 2020), 23 points de vente collectifs (1^{er} département de France), une marque territoriale IS(H)ERE et 170 installations en moyenne par an dont 115 ont moins de 40 ans. Il est également important de noter que 40% des nouveaux installés sont des femmes

Les productions emblématiques de l'Isère

Plus d'une exploitation sur deux en élevage avec 600 exploitations produisant du lait de vache, 581 exploitations à orientation viande, 170 élevages de plus de 50 brebis, 120 élevages de plus de 15 chèvres, 160 élevages de porcs et 215 élevages de volailles.

Une production végétale diversifiée avec 1 832 exploitations en grandes cultures, 6 855 ha de vergers de noyers et 2 285 ha pour l'arboriculture fruitière.

L'agriculture biologique est en développement avec 19 000 ha cultivés en bio et 527 exploitations

Des labellisations identitaires avec l'AOP Bleu du Vercors Sassenage, l'AOP Noix de Grenoble de renommée internationale (60% exportée) et les AOP Vins de Savoie dont les vins sont produits dans le vignoble de Savoie Bugey qui comprend la commune de Chapareillan en Isère. Les IGP ne sont pas en reste avec l'IGP Saint Marcellin et la zone IGP des vins de l'Isère (le Grésivaudan sur les contreforts du massif de la Chartreuse, de Belledonne et du Vercors et les Balmes Dauphinoises).

Les 5 petites régions agricoles de l'Isère

- » La Vallée du Rhône est portée par les productions arboricoles et maraichères bénéficiant de la proximité du fleuve pour irriguer.
- » Le Bas-Dauphiné avec une partie de la plaine de l'est lyonnais porté par les grandes cultures, la région agricole est diversifiée, plutôt sur le modèle polyculture élevage. Le projet appartient à cette petite région agricole.
- » La Vallée du Grésivaudan avec en son centre Grenoble, la vallée est portée par les grandes cultures et l'arboriculture
- » Le Vercors et la Chartreuse très boisés, les massifs montagneux sont portés par les activités d'élevages et le pastoralisme
- » L'Oisans et Briançonnais est une très grande région agricole de montagne.

Classement régional de l'Isère pour les productions



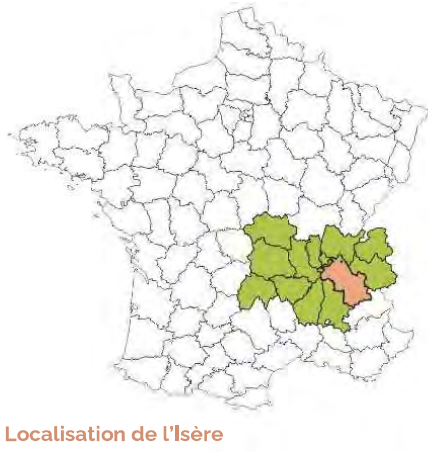
DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Un territoire du Bas Dauphiné nettement délimité

Le périmètre d'analyse pour l'étude agricole est défini de façon à permettre une compréhension du fonctionnement de l'économie agricole locale. Il peut donc prendre en compte l'occupation des sols, les caractéristiques pédologiques, le fonctionnement des exploitations, et le fonctionnement des filières. L'approche sera ici détaillée selon plusieurs critères.

Au nord de l'Isère, le Bas Dauphiné se délimite nettement du reste du territoire.

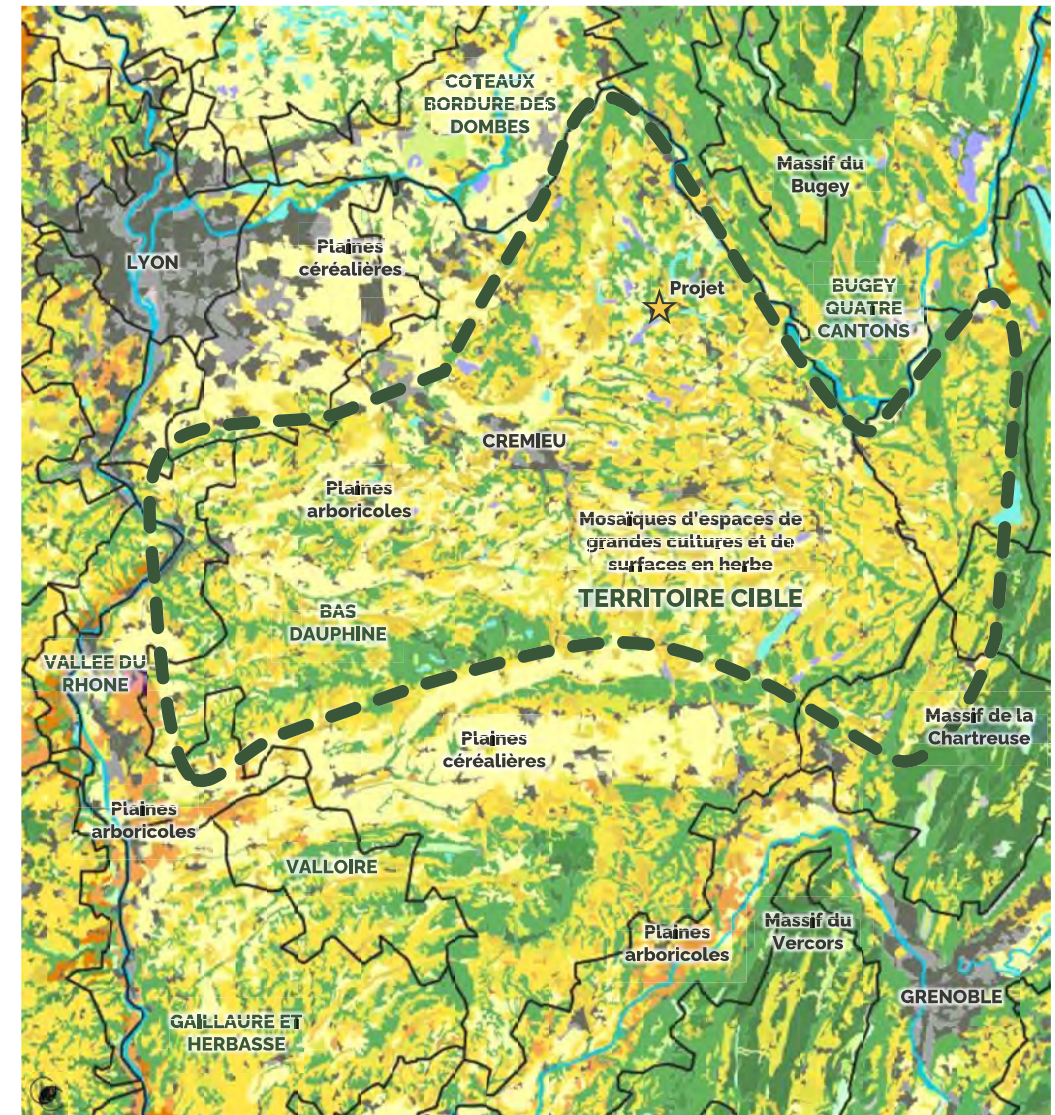
La superposition des critères



Localisation de l'Isère

Occupation du territoire

Source : Corine Land Cover 2018



Justifications

La mosaïque d'espaces agricoles et d'espaces boisés est très nettement délimité par rapport :

- » aux grandes plaines céréalières où avance l'enveloppe urbaine lyonnaise au nord,
- » Aux zones arboricoles et viticoles de part et d'autres du Rhône à l'est
- » A la plaine céréalière et arboricole au sud
- » Aux massifs du Bugey, de la Chartreuse et du Vercors à l'est, barrière naturelle aux reliefs marqués et majoritairement boisés.

Le territoire ciblé englobe dans un premier temps l'homogénéité de la mosaïque du nord du Bas Dauphiné.

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Une homogénéité des assolements sur le Bas Dauphiné

A l'échelle plus fine, la représentation des assolements agricoles avec le détail des cultures permet de cibler les particularités agricoles locales. Toutefois, malgré la délimitation des zones irriguées, et ponctuellement des productions viticoles et arboricoles, peu de disparités sont recensés par les assolements.

D'autres critères seront approfondis en conséquence.

La superposition des critères

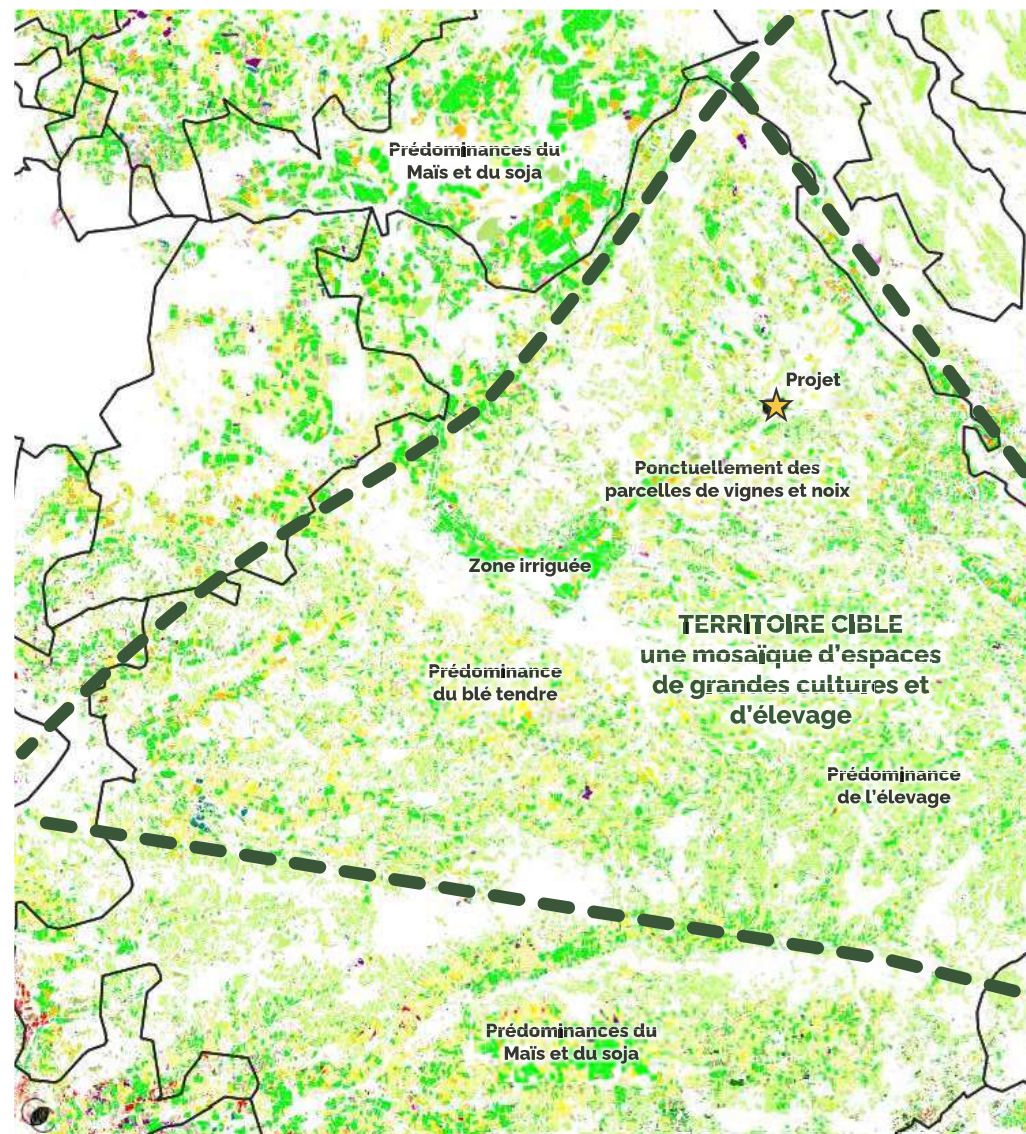
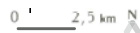


Rappel du territoire ciblé

Assolements agricoles

Source : RPG 2020

- Petites régions agricoles
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Surface gelée
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures
- Légumes-Fleurs
- Arboriculture
- Divers



Justifications

Les assolements sont assez homogènes sur le territoire ciblé dans un premier temps. Les espaces de grandes cultures et les prairies constituent une mosaïque homogène et que ponctuellement diversifié par des parcelles de vignes, de vergers ou de PPAM. Une langue de plaine irriguée se dénote cependant avec une forte prédominance du maïs irrigué.

Sans être ici marqué, les silos et outils de la filière sont répartis de façon relativement homogène également. Il n'est pas dénoté de bassin de production particulier.

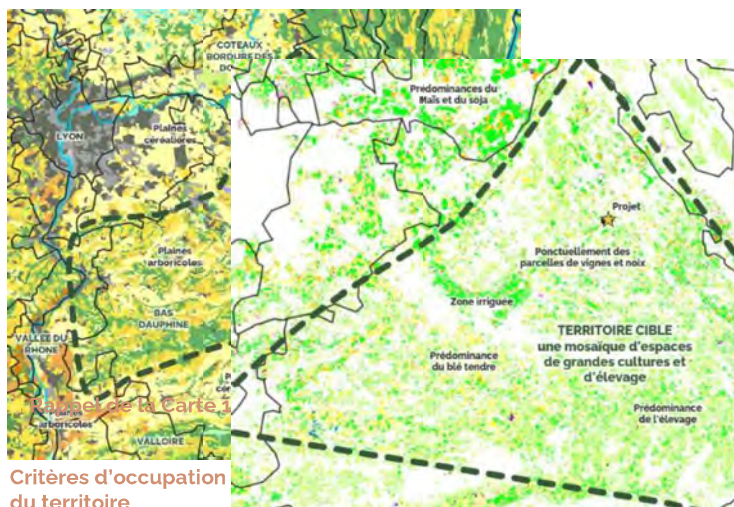
D'autres critères seront nécessaires pour préciser le territoire étudié.

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Une cohérence administrative et

Le territoire retenu comme périmètre d'étude est à la fois cohérent d'un point de vue administratif puisqu'il correspond à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné mais aussi dispose d'une cohérence de sols, de reliefs et également de labellisations.

La superposition des critères

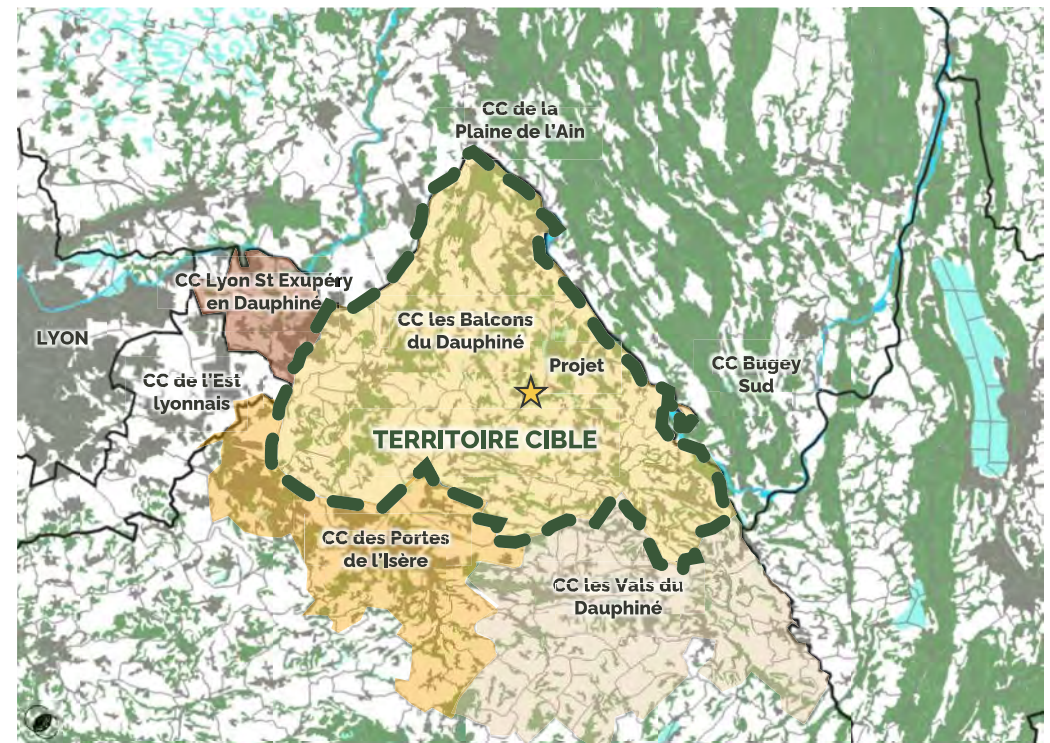


Critères d'occupation du territoire

Critères d'assolements agricoles

Délimitations des EPCI

Source : Isère



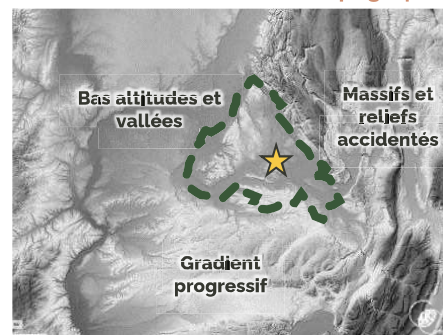
Justifications

Le nord de l'Isère est découpé en 4 EPCI. Le projet appartient à la CC des Balcons du Dauphiné.

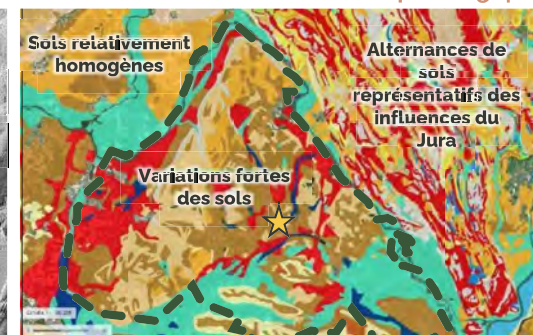
Parmi les autres critères appréhendés :

- » Le territoire ciblé, l'**île de Crémieu**, est isolé et encerclé du reste du Bas Dauphiné par des vallées de basses altitudes.
- » Les sols du territoire ciblé sont plus hétérogènes que les sols de plaine mais sont moins influencés par les bouleversements des massifs
- » L'IGP Volailles de l'Ain est la seule IGP du nord de l'Isère, il n'y a pas d'AOP et au sud d'autres appellations comme le St Marcellin viennent valoriser les filières locales,

Reliefs et topographie



Unités pédologiques



IGP Nord Isère



DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Un site d'étude au sein des Balcons du Dauphiné

Au regard des différents éléments analysés (occupation du territoire, assolements agricoles, les aires d'appellations, les sols), deux périmètres d'études ont été délimités : le site d'étude et le périmètre élargi.

Le périmètre élargi

Correspond à une unité agricole cohérente

- Mosaïques d'espaces agricoles et boisés : l'île de Crémieu
- Polyculture élevage et ponctuellement des diversifications

Regroupe les 47 communes de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

Surfaces : 621 km²

Le site d'étude

Correspond à l'emprise potentielle du projet

- Et donc aux parcelles agricoles directement concernées par le projet

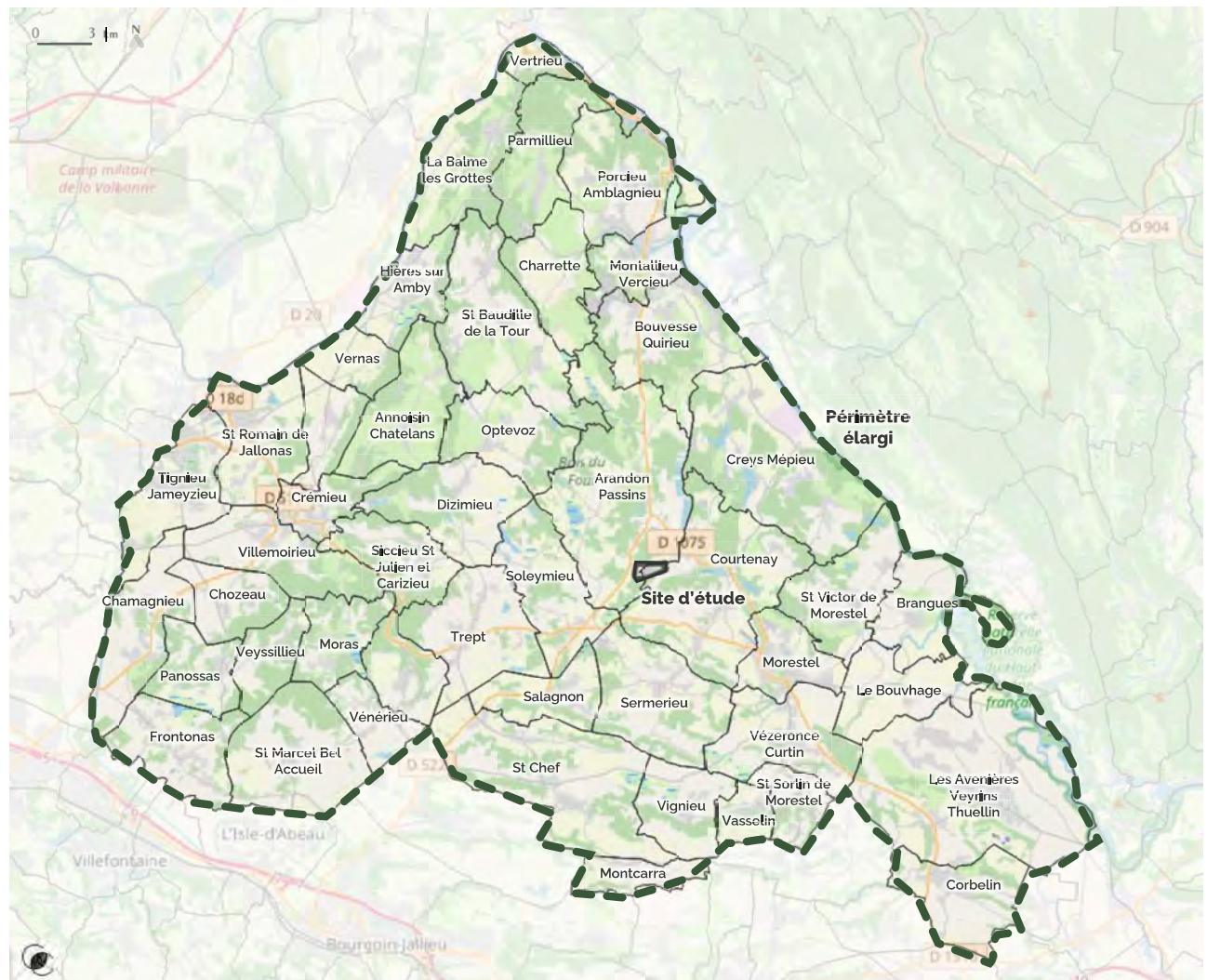
Documents disponibles :

- Documents d'urbanisme
- Etude d'impact environnemental

Surfaces : 46,4 ha

Périmètres d'étude

Source : OSM Standard



ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les deux périmètres sont issus d'une analyse des composantes agricoles du territoire. Sur ces deux périmètres, les filières agricoles seront caractérisées et approfondies pour connaître leurs enjeux et dynamiques.



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

02a Agriculture et filières du territoire

02b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole

02

AGRICULTURE ET FILIÈRES DU TERRITOIRE

- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Les filières agricoles
- Démarches qualité et labellisation
- Circuits courts et filières de proximité
- Production alimentaire du périmètre élargi
- Aptitudes et potentiel agronomique
- Fonctionnalité de l'agriculture locale
- Fonctionnalité agricole du site d'étude
- Rôles socio-environnementaux de l'agriculture
- Agriculture et changement climatique
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture

02_a

AGRICULTURE SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Entre élevages et grandes cultures

L'agriculture occupe 46% du périmètre élargi. L'espace est partagé entre les prairies et fourrages et les grandes cultures. Les zones irriguées sont portées par le maïs et le soja mais une grande diversité de cultures est recensés à des répartitions souvent équivalentes. De même les différentes formes d'élevages sont presque équitablement valorisées sur le territoire.

Plus ponctuellement sont ancrées la viticulture, l'arboriculture et le maraichage.

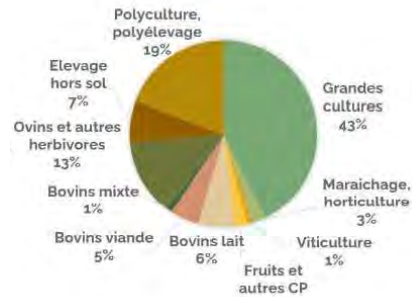
Une mosaïque mêlant prairies et cultures

D'après le Registre Parcellaire Graphique (dit RPG) issu des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) de 2020, la SAU représente **une surface de 28 471 ha**, soit 46% du territoire, pour **569 exploitations agricoles**.

Les surfaces de céréales et oléo-protéagineux représentent 53% de la Surface Agricole Utile (SAU) du périmètre élargi pour 43% des exploitations (43% en maïs, 20% en blé, 10% en orge, les autres céréales telles que l'épeautre, l'avoine, le sorgho, le seigle, le triticale, sont très représentées à 8%, le tournesol, colza et protéagineux à 6%). Les surfaces de fourrages représentent 10% des surfaces de COP. Dans les zones irriguées maïs et soja sont très largement majoritaires. Les légumineuses restent marginales (77ha) soit dix fois moins que les surfaces de jachères et de gel.

Ponctuellement 72 ha de maraichage, 27 ha de vignes et 24 ha de vergers et 28 ha de noyers viennent diversifier les assolements.

Une diversité des élevages sur le territoire



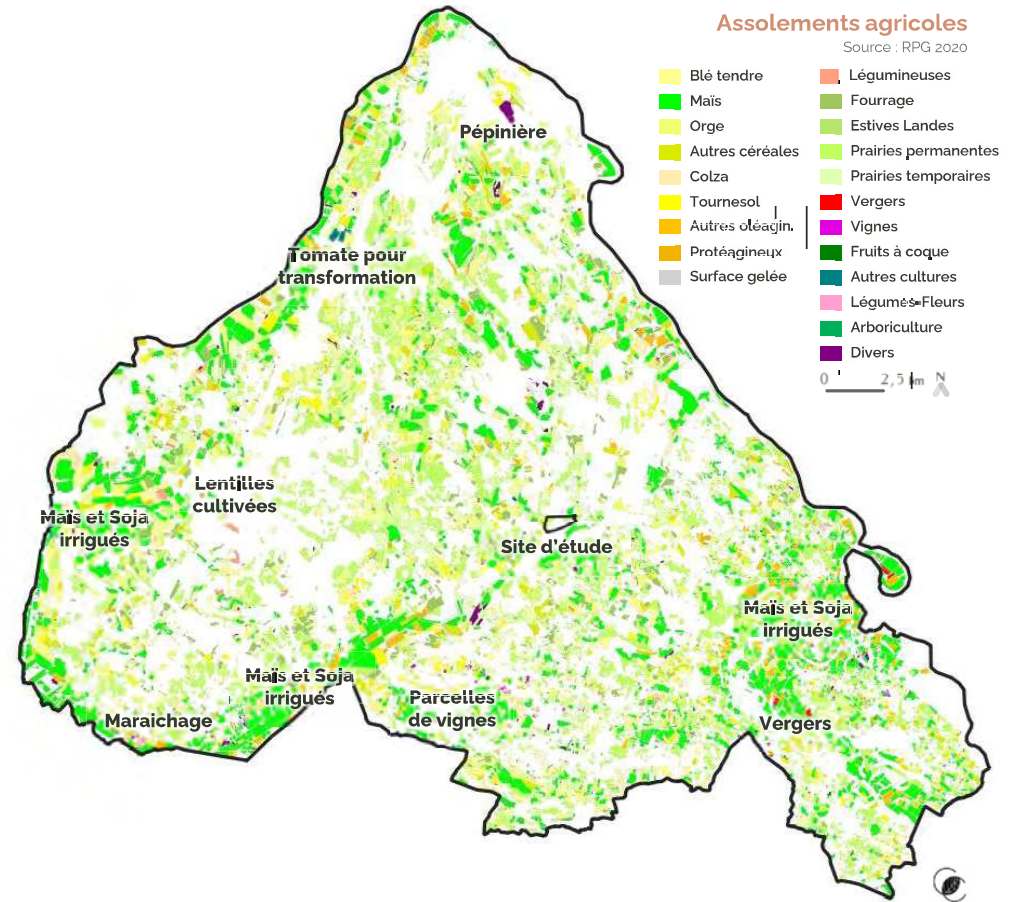
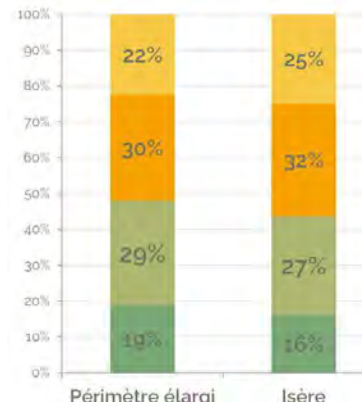
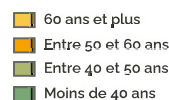
En plus de 19% des exploitations en polyculture élevage, l'élevage bovin mixte, allaitant ou laitier représente 12% comme les petits ruminants à 13% des OTEX. L'élevage hors sol est bien ancré localement également.

Les productions végétales (viticulture, arboriculture, maraichage) sont ensemble à 6% des exploitations. Un point relativement important au regard des faibles surfaces affectées.

Une bonne dynamique des exploitations

Avec presque un exploitant sur deux en dessous de 50 ans, la moyenne d'âge est plus jeune que la moyenne départementale (y compris régionale).

Aussi, plus d'une exploitation sur trois en âge de transmettre connaît son successeur. Ce qui est plus que la moyenne départementale également.



Chiffres clés des productions du périmètre

28 500 ha

Selon les déclarations PAC des exploitants de 2020

569 exploitations

En attente des données du RGA 2020 non disponibles à ce jour

Diversités animales et végétales

LES FILIÈRES AGRICOLES

Productions animales – viandes et lait

Les filières d'élevages sont présentes sur plus de la moitié des exploitations. Les productions sont variées, en majorités bovines allaitantes, mais les petits ruminants, les élevages porcins et volailles sont significatifs.

Le site d'étude est valorisé par cette filière sur 17,6 ha et une partie des productions de grandes cultures sont destinées à l'alimentation du bétail via les FAB. A noter que les surfaces sont impliquées dans l'approvisionnement d'un méthaniseur.

Des élevages diversifiés représentant 51% des exploitations

13 114 bovins sont recensés sur le périmètre élargi dont 705 vaches laitières pour vaches allaitantes pour 287 exploitations dont 106 sont en polyculture – polyélevages (34 exploitations sont spécialisées en lait et 28 en allaitant avec un profil naisseur-engraisseur équilibré). La race Charolaise est dominante bien que la Limousine soit montante. Les petits ruminants (15 élevages ovins viande et 9 élevages caprins transformateurs de fromages de chèvres) sont très bien implantés avec 13% des exploitations soit 74 exploitations. 3 élevages porcins sont recensés et 47 élevages de poulets de chair. 40 élevages hors sol sont aussi recensés.

Les acteurs de la filière viande et de la filière lait

VIANDE

Le groupe coopératif SICAREV coop. En 2019, 6 coopératives locales ont fusionné pour créer SICAREV coop. Cette nouvelle entité concernera environ 7 500 éleveurs pour environ 328 000 bovins (également 103 000 ovins collectés). 11 sections territoriales sont maintenues, dont Dauphidrom à Grenoble. Des négociants aux bestiaux sont aussi implantés localement.

Les abattoirs dont celui de Grenoble (avec un projet d'atelier de transformation) transforment les productions.



LAIT

Au niveau de la collecte et de la transformation, des acteurs majeurs subsistent sur le territoire ou à proximité immédiate SODIAAL (Yoplait/Candia) à Vienne et Danone, avec également le développement d'une filière bio, à St-Just-Chaleyssin



Dynamiques et enjeux

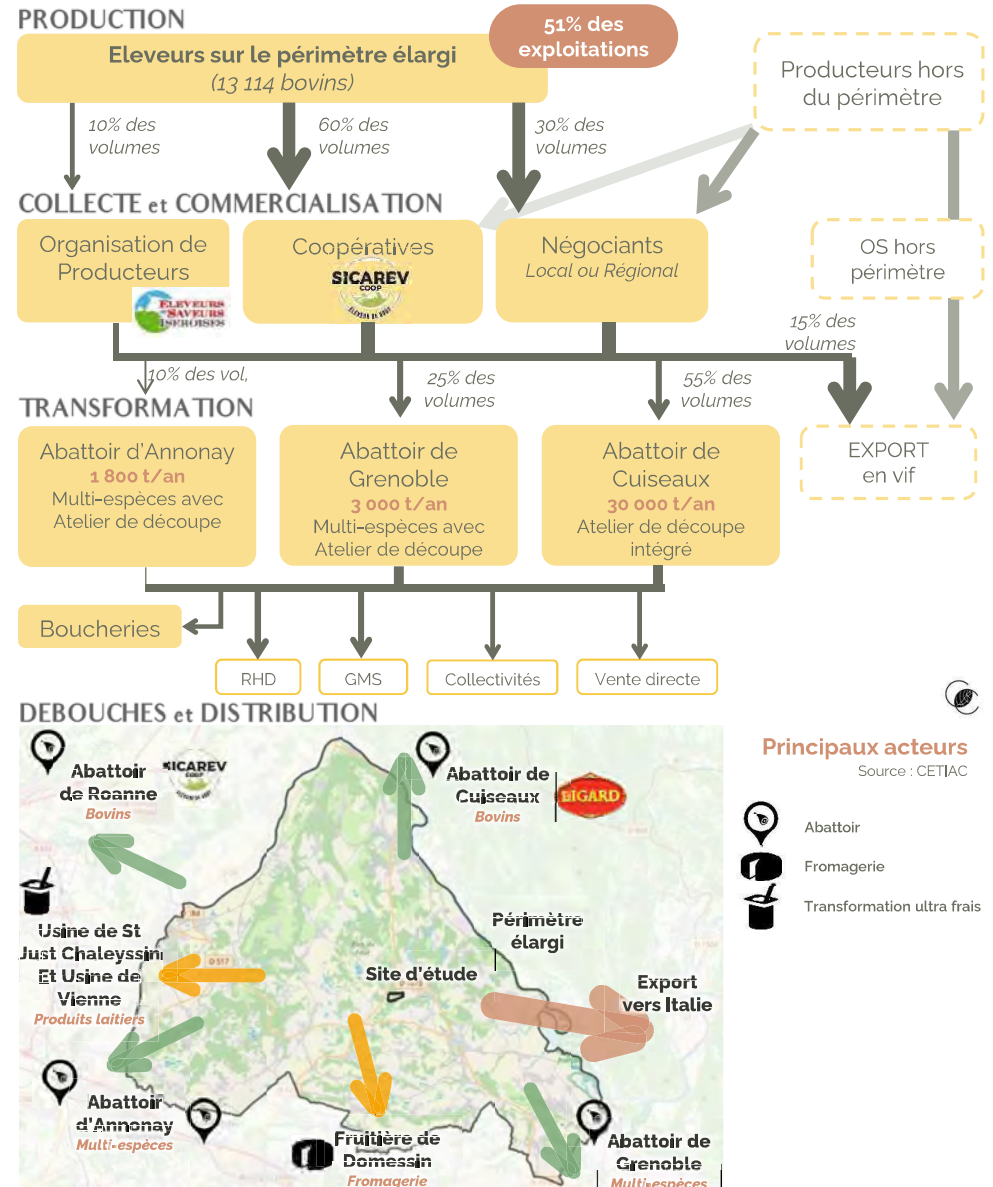
L'export en vif est très largement majoritaire malgré les démarches de proximité (Elevéurs Saveur Iséroises, Is(H)ère).

Un système de polyculture-polyélevage majoritaire et adapté au territoire, assurant une diversité des productions locales mais difficile à reprendre. Les enjeux de transmissions sont particulièrement importants sur les élevages.

Des aléas climatiques de plus en plus récurrents qui menacent fortement la pérennité de la filière en particulier sur la question de l'autonomie fourragère.

Des difficultés économiques importantes sur les filières bovines dues en partie à une baisse de consommation et à une augmentation des charges de production.

Le développement de la méthanisation sur les élevages pour valoriser les effluents est constaté.



En quelques chiffres

Dominante poly-élevages

Incluant bovin allaitant, bovins lait et mixtes et petits ruminants (ovins, caprins), porcins et volailles

13 114 bovins allaitants

LES FILIÈRES AGRICOLES

Les grandes cultures

Les grandes cultures viennent compléter les surfaces occupées par les prairies pour constituer la quasi-totalité des surfaces exploitées. En effet, plus de 15 000 ha sont cultivés sur le périmètre élargi pour 43% des exploitations.

Le site d'étude est valorisé par 2,9 ha de grandes cultures, en forte interaction avec les activités d'élevage du secteur. Oxyane est la coopérative majoritaire sur le secteur. La diversification par la transformation à la ferme en pain est bien présente.

Une production représentant 15 000 ha sur le périmètre

Les surfaces en grandes cultures ont augmenté entre 2010 et 2020 sur le département de l'Isère pour passer de 58 646 ha à 60 862 ha. Avec plus de 15 079ha, les grandes cultures couvrent plus de la moitié de la SAU du périmètre élargi. Les rotations pratiquées impliquent des cultures d'hivers : blé, orge, triticales, un peu de colza, et des cultures de printemps : maïs principalement, maïs aussi tournesol.

La filière étant principalement orientée vers les circuits longs, Plusieurs collecteurs sont présents sur le secteur dont 2 négociés privés (Cholat et groupe Bernard) et surtout la coopérative Oxyane qui collecte et transforme les productions du site d'étude.

Acteurs structurants de la commercialisation et transformation



Issue de la fusion des coopératives de la Dauphinoise et Terre d'Alliances en 2020, Rayonnement sur 10 départements et un CA de 630 M€ (2020). Plus de 7 000 adhérents

Débouchés : 50% des volumes collectés sont destinés aux FAB locaux (Chabeuil, la Cote Saint André). Le reste se répartit entre l'export (30-40%) et les transformateurs régionaux (10-20%)



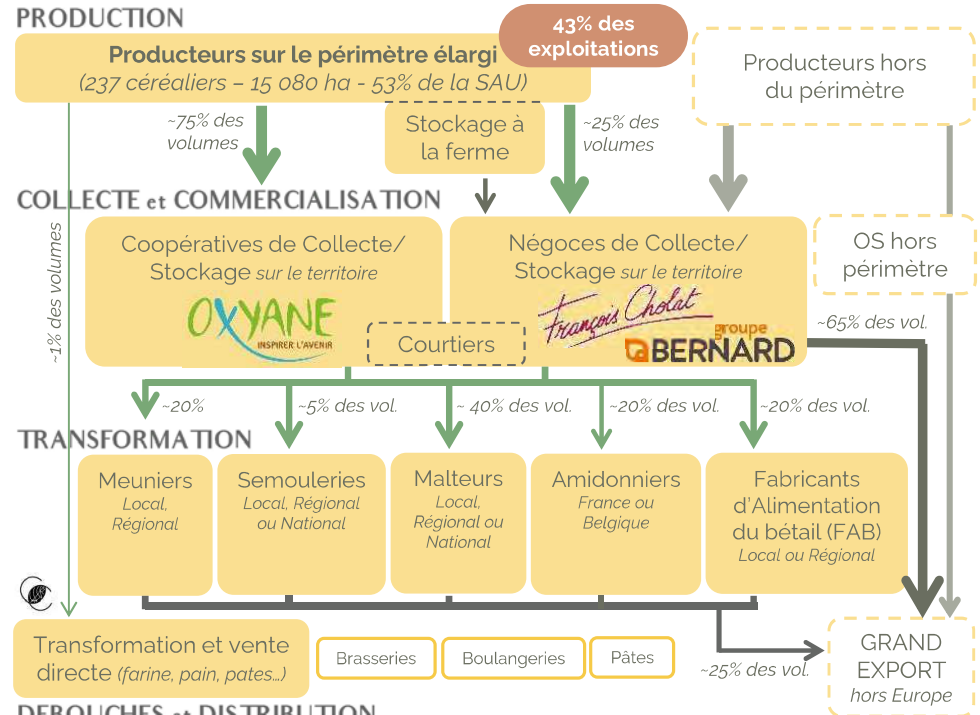
Les entreprises de négociés sont une voix de commercialisation distinctes par définition du modèle coopérative. Les plus importants dans le secteur sont les Etablissements François CHOLAT, Soufflet ...

Dynamiques et enjeux

La production céréalière occupant plus de la moitié des espaces est en augmentation. La filière est tournée vers des acteurs puissants et en filière longue. Les débouchés sont plutôt vers l'alimentation animale (pour les cultures de vente hors autoconsommation déjà fléchées vers l'élevage). La contractualisation est en développement pour permettre une montée en gamme des productions et une différenciation concurrentielle.

Les enjeux sont fortement liés à la gestion de la ressource en eau destinée à l'irrigation (présence d'une ASA). Une baisse de production en maïs suite aux sécheresses estivales et aux contraintes d'irrigation et un report vers céréales d'hiver (sorgho, tournesol, céréales à paille) sont constatés. Les filières contractualisées dont les semences restent bien implantées dans les secteurs irrigués. Également, il existe une progression des labellisations : HVE, Zéro Résidus de Pesticides, AB.

La transformation à la ferme pour une petite partie des volumes sur les exploitations avec une diversification des débouchés (circuits courts et paysans boulangers) se développe.



Principaux silos
 Source : CETIAC

Silo de stockage

L'ancrage des silos de stockage et de commercialisation des productions céréalières est bien homogène sur le périmètre élargi assurant une bonne optimisation des trajets lors des récoltes.

Oxyane est l'organisme majoritaire.

En quelques chiffres

15 079 ha

4 collecteurs

Dont Oxyane très dominante

Irrigation collective

DÉMARCHES QUALITÉ ET LABELLISATION

Une progression de l'agriculture biologique

L'Isère porte des productions labellisées emblématiques telles que la Noix de Grenoble ou le St Marcellin. Toutefois, leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Le périmètre d'étude appartient à l'IGP Volaille de l'Ain.

Les surfaces agricoles du site d'étude sont pour partie (8,9 ha soit 43% de la SAU) engagées en agriculture biologique.

Les labellisations des productions

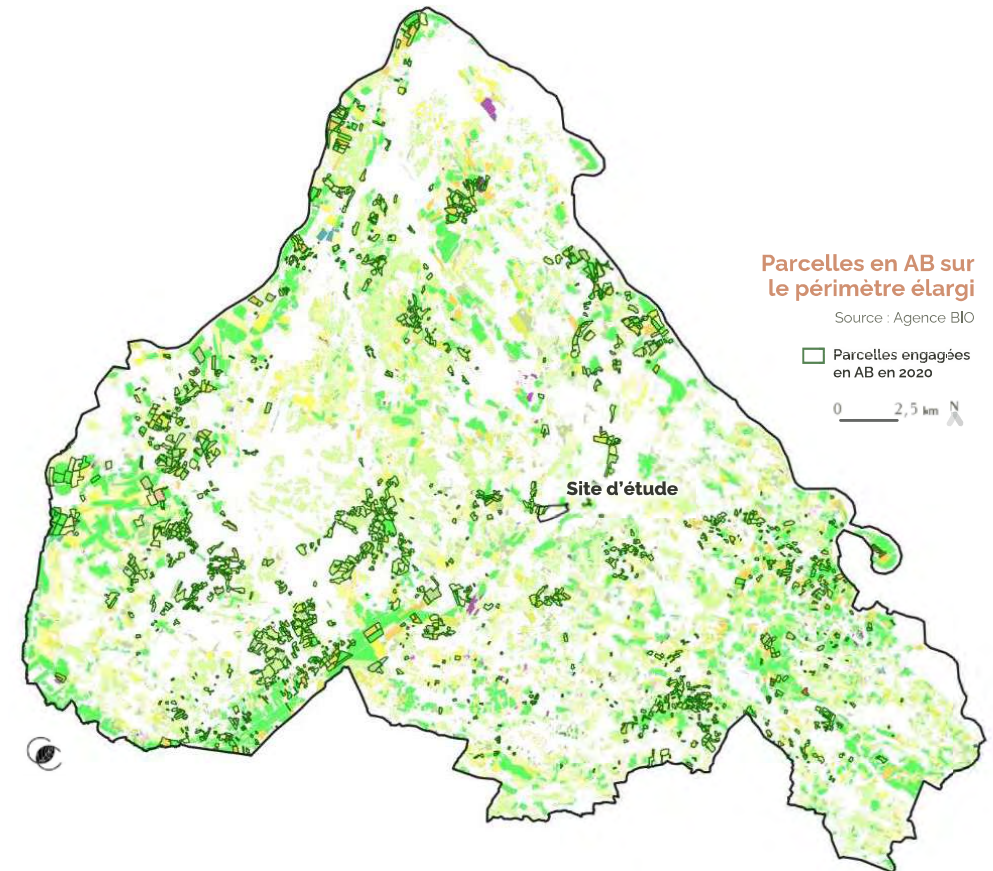
Si l'Isère dispose de 4 AOP/AOC (dont la Noix de Grenoble) et 9 IGP (volailles, St Marcellin), seul l'aire géographique de l'IGP Volailles de l'Ain s'étend sur le périmètre élargi.

Les productions peuvent également bénéficier des marques territoriales (voir en suivant).

Agriculture biologique (AB)

3 665 ha (+ 8% par rapport à 2019) étaient déclarés AB en 2020 soit 7,7% de la surface agricole. Le nombre d'exploitations engagées a presque quadruplé en 10 ans, passant de 16 en 2010 à 48 en 2019, soit 14% des exploitations. Le périmètre élargi est classé en 5^{ème} position des EPCI iséroises.

Le site d'étude est pour partie engagé en agriculture biologique sur environ 8,2 ha sur une seule exploitation engagée.

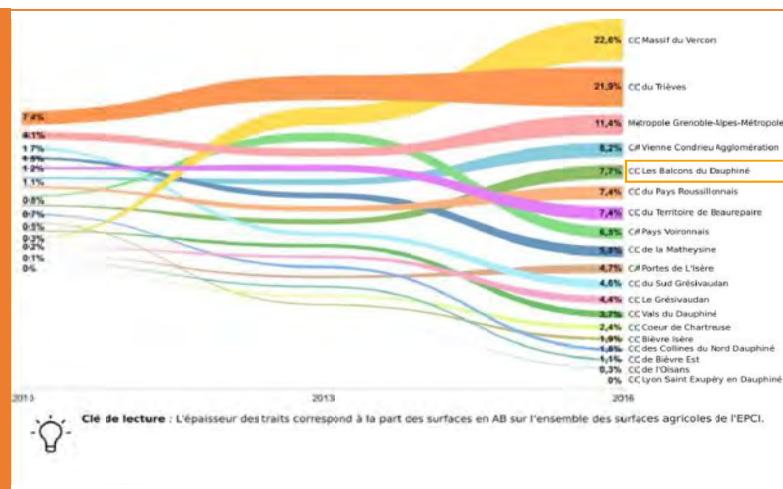


Chiffre clés sur les démarches qualités

8,9 ha en agriculture biologique soit 43% du site d'étude et 3 665 ha sur le périmètre élargi

Evolution de la part des surfaces dédiées à l'AB

Source : DDT38



CIRCUITS COURTS ET FILIÈRES DE PROXIMITÉ

La marque ISHERE

Depuis 2018, la filière iséroise est promue par la marque ISHERE comprenant un réseau de 129 exploitations dont un exploitant du site d'étude.

Les circuits courts sont valorisés par environ 139 exploitations sur le périmètre élargi dont 78 à plus de 50% de leur production.

Les circuits courts

A ce jour, 139 exploitations ont développé de la vente directe (24%) sur le périmètre élargi (25% en Isère) dont 78 exploitations commercialisent plus de 50% de leur production via les filières de proximité. Une exploitation disposant de surfaces cultivées sur le site d'étude, a engagé une démarche de proximité sur les productions en grandes cultures via la transformation en pain et commercialisation sur le bassin lyonnais.

La marque ISHERE

En juin 2018, les partenaires du Pôle Agroalimentaire de l'Isère ont officiellement lancé la marque ISHERE pour promouvoir les produits isérois et les circuits alimentaires de proximité. Cette marque concerne des produits agricoles et agroalimentaires :

- » Issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire.
- » Qui garantit une juste rémunération au producteur.
- » Qui respecte les bonnes pratiques d'élevage et le bien-être animal ainsi que la maîtrise des produits et traitements des cultures.

L'agrément est donné par un Comité constitué d'agriculteurs, artisans, commerçants, restaurateurs et d'associations de consommateurs. Des audits de contrôle indépendants sont également prévus.

Les magasins, les artisans ou les industriels qui soutiennent ou demandent cette marque s'engagent à payer leurs achats de produits agricoles en prenant en compte les coûts de production. Cette démarche permet donc d'aider les agriculteurs isérois à vivre de leur travail et facilite ainsi le maintien d'exploitations agricoles en Isère. Pour les consommateurs, la marque ISHERE, associée aux labels officiels (AOP, IGP, AB, label rouge...), contribue à l'identification de produits de proximité et de qualité en Isère.

Début 2021, près de 1 000 produits étaient agréés auprès de 129 producteurs et artisans isérois.

Un exploitant disposant de parcelles exploitées sur le site d'étude est labellisé en par la marque ISHERE.



Chiffres clés sur les filières de proximités

139 exploitations en CCc

Un exploitant sur le site d'étude labellisé ISHERE

PRODUCTION ALIMENTAIRE DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Une couverture des besoins alimentaires mal répartie

Au regard des différentes projections basées sur l'analyse des régimes alimentaires, les manques et excédents de certaines filières pour l'autosuffisance alimentaire du périmètre élargi sont modélisables.

Théoriquement, le territoire dispose d'une capacité de couverture de 124% des besoins alimentaires de sa population. Toutefois, le périmètre est largement excédentaire en blé tendre et bovins allaitant mais déficitaire sur d'autres besoins.

D'après le régime des BILANS NATIONAUX

SAU totale (RPG)	28 471 ha
Population	76 630 habitants
SAU / habitant (ha)	0,37 ha/hab
Taux de couverture surfacique théorique	124 %
Soit	452 j/an

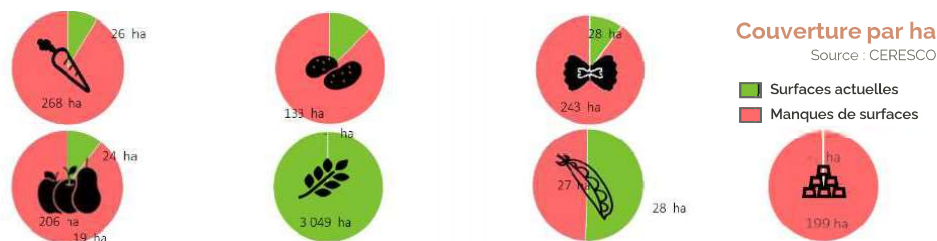
ceresco
Alimentation, filières & territoires
Outil COMPALIM

Taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation humaine	121%	très excédent en blé tendre
Mais des manques en	Fruits et légumes, en sucre et en pâtes	
Taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel	7%	Déficientes en surfaces fourragères
Taux de couverture du cheptel	1%	Excédent en bovins Mais déficitaire en produits laitiers, porcs et volailles

Le potentiel alimentaire du périmètre élargi a été évalué sur la base théorique des bilans nationaux, représentatifs de la consommation réelle du territoire. La couverture surfacique dédiée aux productions végétales pour l'alimentation humaine paraissent suffisantes pour couvrir les besoins de la population locale mais sont très déficientes pour les besoins alimentaires du cheptel.

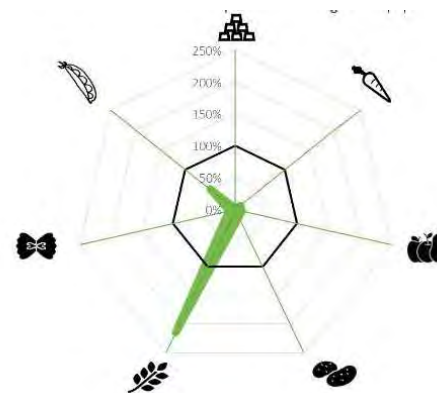
Aussi, malgré la présence d'élevages diversifiés ces derniers sont insuffisants pour couvrir les besoins notamment en fourrages. Les surfaces destinées aux fruits et légumes sont également déficientes.

Répartition des surfaces et couverture des besoins alimentaires

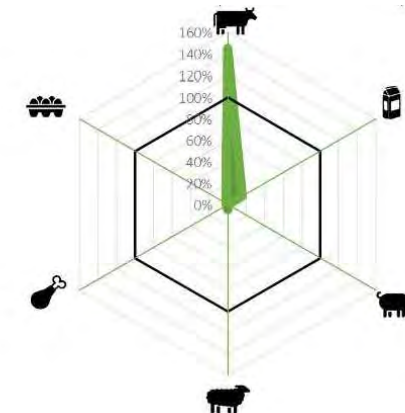


Seules les surfaces en grandes cultures couvrent les besoins alimentaires du périmètre élargi. Il manque en théorie 22ha de légumes, 13ha de pomme de terre, 19ha de fruits, 65ha de blé dur et 17ha de sucre.

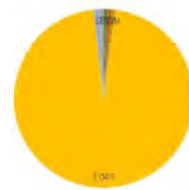
Taux de couverture des besoins en productions végétales (%)



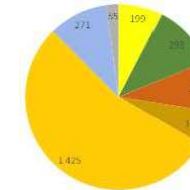
Taux de couverture des besoins en productions animales (%)



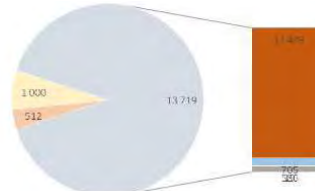
Surfaces actuelles (ha)



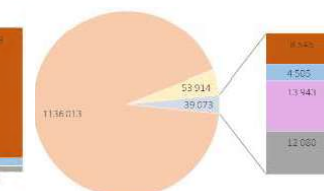
Surfaces nécessaires (ha)



Cheptels actuels (tête)



Cheptels nécessaires (tête)



Source : CERESCO

A noter que les régimes INCA3, EAT et AFTERRES 2050 témoignent de différences quand aux besoins théoriques pour atteindre l'autonomie alimentaire du périmètre élargi mais les grandes tendances persistent.

1ha cela représente pour la consommation alimentaire de français

150 à 200 personnes ha/an en pain

225 en volailles, 20 en Bœuf

250 personnes/an en Légumes

450 personnes/an en pâtes

APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Les Fersialsols représentatifs du secteur

Différents sols sont retrouvés sur le périmètre élargi mais dans le secteur du site d'étude se sont les Brunisols et les Fersialsols qui sont dominants. Le site d'étude est représentatif du secteur.

Le potentiel agronomique des sols argilo-sablo-limoneux est contraint par la faible épaisseur de sols même si les fertilités physiques et chimique sont satisfaisantes.

Les Fersialsols présents sur l'ensemble du site d'étude

Une étude pédologique a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, cette dernière est disponible en version complète en annexe. Les sols de Palenge 3 sont tous issus d'alluvions fluviales Fy. Il s'agit de FERSIALSOLS du fait de leur mode d'évolution. Ils sont caractérisés par une couleur rougeâtre. Les 4 profils de sols correspondent à des FERSIALSOLS sablo-argilo-limoneux brun rougeâtre foncé, moyennement profonds, caillouteux, acides issus des alluvions fluviales (würm).

Les états structuraux observés sont globalement favorables aux explorations racinaires par les cultures, à la vie biologique et à l'expression de la potentialité agronomique. Dans tous les profils, on distingue :

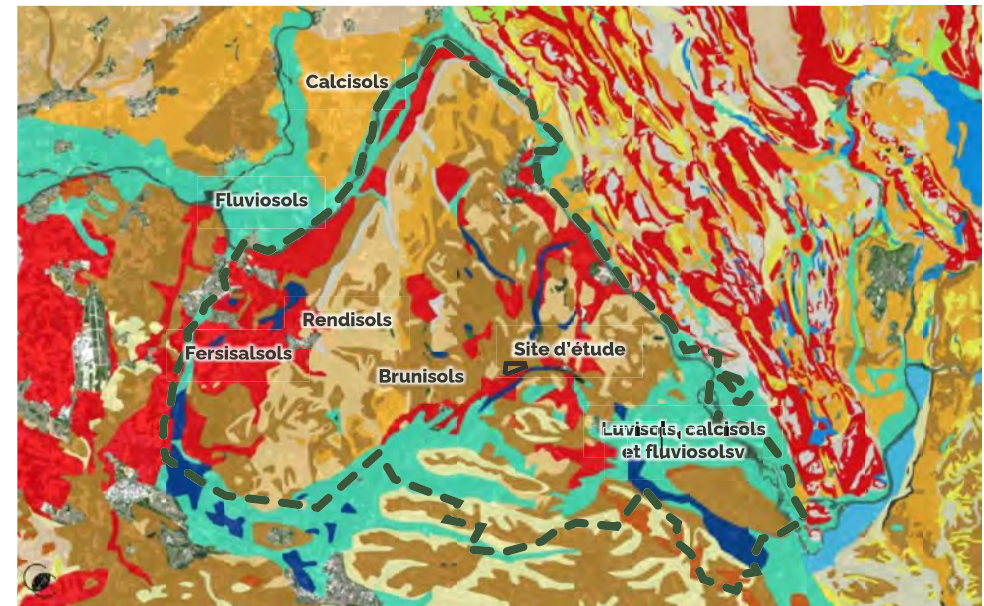
- » Les horizons de terre végétale LA1 (mat racinaire de 0 à 10 cm) et LA2 (10 à 25/30 cm) sont sablo-argilo-limoneux, brun rougeâtre foncé (LA1) et brun rougeâtre (LA2), meubles et poreux.
- » LA1 présente une structure grumeleuse au sein d'une forte densité de racines. La structure de LA2 est une association de terre fine grumeleuse et de zones faiblement tassée mais également colonisées par les racines.
- » Les horizons minéraux FS (30 à 45/75 cm) sous-jacents qui sont sablo-argilo-limoneux à sabloargileux, rouges, acides à neutre (profil n° 2), à structure polyédrique fine. On observe des densités racinaire moyennes mais bien présentes.
- » Au-delà se trouve le matériau parental (C/Dx) constitué de graviers, de galets et de blocs arrondis au sein d'un sable calcaire grisâtre et qui représente le futur matériau d'extraction.

Le potentiel agronomique et l'irrigation

- » Fertilité physique : Etats structuraux non dégradés et favorables à l'exploration racinaire des cultures.
- » Fertilité chimique LA1 et LA2 : Teneurs satisfaisantes en matières organiques, très faible en potassium, faible en phosphore et calcium, élevée en magnésium.
- » Fertilité chimique FS : Teneurs satisfaisantes en matières organiques, très faible en phosphore, potassium, magnésium et faibles en calcium.

Du fait de la charge en éléments grossiers et de son épaisseur, le sol possède un potentiel agronomique moyen à assez faible. Les horizons LA et FS présentent un intérêt agronomique.

Les rendements sont améliorés sur le périmètre élargi par l'irrigation. L'ASA de Charette - Courtenay à laquelle adhèrent les exploitants du site d'étude n'est pas présente au voisinage du projet. Les rendements irrigués en maïs peuvent atteindre les 110 q/ha. Sans irrigation, c'est plutôt le blé tendre qui est valorisé avec des rendements compris entre 40 et 60q/ha.



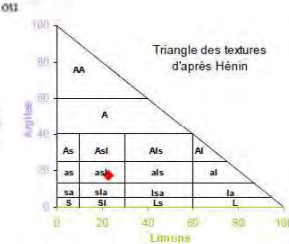
Détail des horizons pédologiques

Source : Chambre d'Agriculture de l'Isère

1 : Horizon organo-minéral (LA, LE ou A) ou de terre végétale

2 : Horizons minéraux (S, FS ou BT), ou « stériles de découvertes »

3 : Gisement de granulats



Unités pédologiques

Source : GIS SOL

- Fluviolsols
- Rendisols
- Calcosols
- Rendisols
- Calcosols
- Brunisols
- Fersialsols
- Histosols
- Réductisols
- Luviosols=Rédoxisols

0 2,5 km

Chiffres clés sur le potentiel agronomique

ASA de Charette-Courtenay

Mais pas de réseau d'irrigation sur le site d'étude

40 à 60 q/ha en blé tendre

FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE LOCALE

L'optimisation des circulations agricoles

La fonctionnalité de l'espace agricole est liée à la capacité des exploitations à accéder aux parcelles sans contraintes et de façon optimisée mais aussi à la possibilité de livrer les productions aux silos et autres organismes de collecte ou transformation, mosaïque d'espaces La traversée d'espaces urbains avec des engins agricoles peut induire des conflits d'usage et des dégradations des accès.

Le périmètre d'étude est fonctionnel.

Les circulations et fonctionnalité des îlots de production

Sur le périmètre élargi, les espaces agricoles sont globalement bien fonctionnels avec des grands îlots de productions de bonne taille et bien accessibles. Les espaces boisés sont assez bien répartis sur le territoire mais sont plutôt organisés en long linéaires plutôt qu'en massifs denses. Ils viennent morceler l'espace agricole, peu fragmenté.

L'espace urbain est assez concentré et reste ponctuel dans les grands espaces de production évitant de contraindre la circulation et limitant le mitage.

Les conflits d'usage, enclavement et mitage

A proximité des enveloppes urbaines, les espaces agricoles peuvent être soumis au mitage, à des dégradations ou des vols mais aussi à la nécessité de mettre en place des ZNT (Zones de Non Traitements). De plus l'étalement urbain en forme linéaire peut augmenter significativement les zones de contacts avec l'espace agricole. Ces enjeux sont surtout localisés en trois zones précises du périmètre élargi (Montalieu, Tignieu et Les Avenières).

Sur les principaux axes de trafic routier, le passage d'engins agricoles de grandes tailles et lents peut générer des conflits d'usages. Cela peut être le cas sur les grandes routes départementales. Toutefois, il n'existe pas d'obstacle majeur comme des autoroutes franchissables qu'en des points précis et souvent nécessitant des grands détours.

L'accès aux parcelles du site d'étude

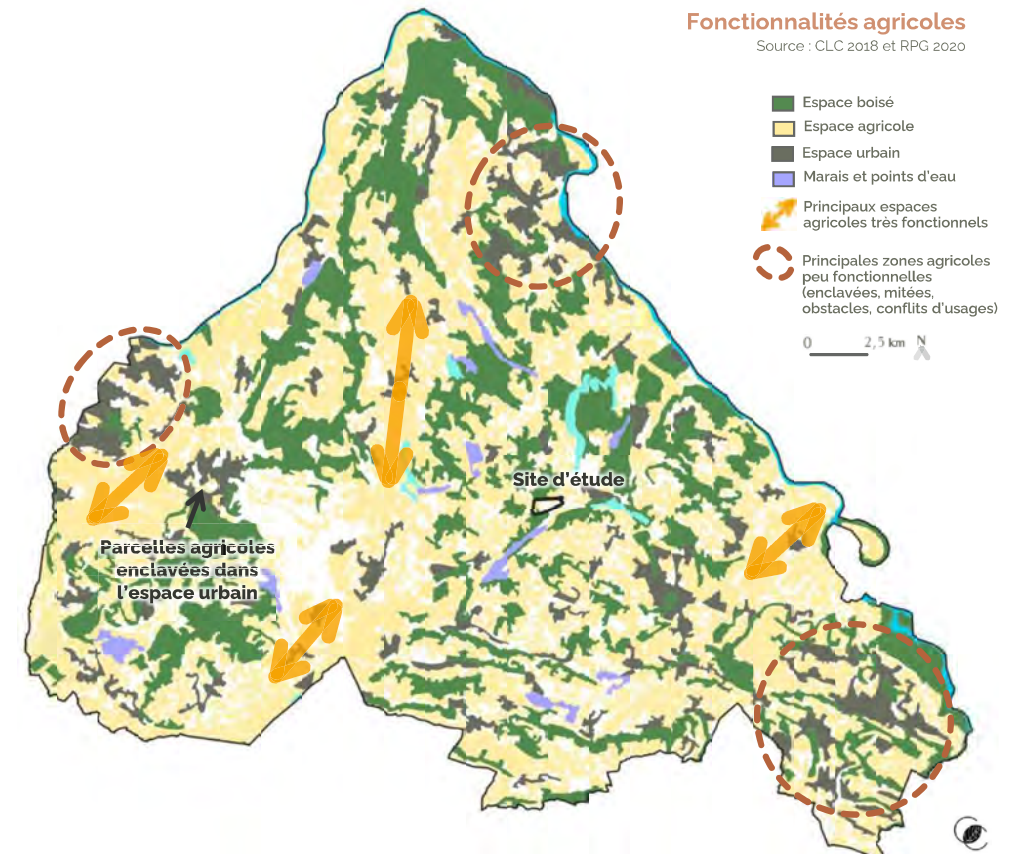
Les parcelles agricoles du site d'étude sont accessibles depuis la RD522 soit via ensuite la Route de l'Épaux au sud (et sur laquelle se trouve l'entrée principale de la carrière) ou par la Route de Champolimard au nord.

La route de l'Épaux se prolonge jusqu'au bourg d'Arandon.

Les accès aux parcelles agricoles se poursuivent via un chemin principalement mais celui-ci ne permet pas le passage d'engins de grande taille.



Chemin agricole



Accès aux parcelles du site d'étude

Source : Exploitants

ROLES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE L'AGRICULTURE

Externalités de l'agriculture sur le paysage, l'environnement, le patrimoine culturel

Les pratiques agricoles sont porteuses d'externalités positives et négatives sur les habitats naturels. Composante majeure de l'identité des territoires, c'est également une activité portant une fonction paysagère et culturelle.

Le site d'étude est représentatif des enjeux environnementaux et paysagers. Ils sont jugés de faibles à forts dans l'étude d'impact environnemental et nécessiteront une prise en compte dans la séquence Eviter, Réduire ou Compenser.

La fonction environnementale

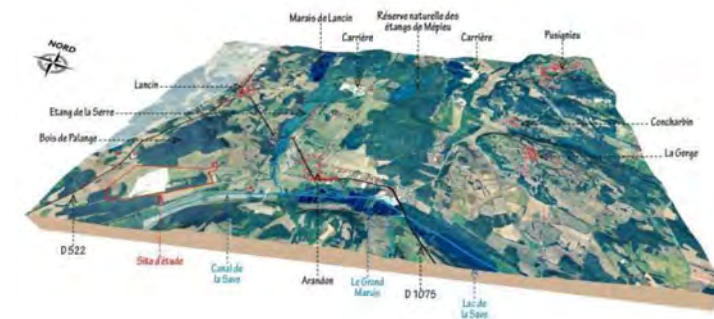
Les inventaires réalisés sur la zone d'étude comprenant le périmètre des carrières Palenge 1, 2 et 3 ainsi que le périmètre des installations de traitement, et conduits lors de deux périodes d'inventaires (2012-2014 puis 2020-2021) ont mis en évidence la présence de 196 espèces animales, dont 97 protégées, qui fréquentent la zone d'étude ou ses abords immédiats : 83 espèces d'oiseaux dont 66 protégés, 4 espèces de reptiles protégés, 30 espèces de mammifères dont 24 protégés, 63 espèces de papillons, 1 espèce de coléoptère saproxylique d'intérêt communautaire, 3 espèces d'amphibiens protégés et 12 espèces d'odonates. Ces espèces des milieux humides sont néanmoins très peu présentes sur le site d'étude qui ne comporte aucun habitat favorable à leur reproduction.

Les principaux enjeux naturalistes sont constitués par une mosaïque d'habitats constituée d'une alternance de milieux ouverts (représentés notamment par les pelouses sèches, habitat d'intérêt communautaire) et boisés et d'un réseau de haies denses et pluristratifiées qui permet :

- » La reproduction in situ de 3 espèces à enjeu fort : l'alouette lulu qui occupe préférentiellement les coupes forestières et zones de régénération de chênaie-charmaie, le bruant proyer qui affectionne les milieux ouverts, le murin de Bechstein qui se reproduit dans les boisement du site et utilise le réseau de haies comme route de vol pour la chasse et le transit,
- » La présence de 26 espèces à enjeu modéré qui utilise le site d'étude comme zone de reproduction, de chasse ou d'hivernage/migration.
- » A un cortège considérable de chauves-souris d'utiliser le site notamment comme zone de chasse ou route de vol,
- » La reproduction d'un grand nombre de papillons communs.
- » Les déplacements in situ de la petite et grande faune, notamment via la haie centrale du site et les lisières forestières,
- » La reproduction d'une population conséquente d'hirondelles de rivage qui niche au sein de talus sableux de la carrière et qui fait d'ores et déjà l'objet de mesures d'évitement dans le cadre de Palenge 2.

Fonction sociale et paysagère

La diversité des paysages de l'île Crémieu se concentre autour du site d'étude. Malgré la proximité du bourg d'Arandon, les composantes agricoles et végétales restent dominantes. Les jeux de variations topographiques, les parcelles agricoles ceinturées d'une trame végétale dense, les fermes traditionnelles, dessinent une ambiance rurale de qualité. Le site d'étude s'inscrit ainsi dans un paysage au caractère agro-naturel affirmé. Les versants agricoles ou bocagers cadrent les vallées humides colonisées de prairies et de marais. Dans ce paysage de collines, l'activité agricole est omniprésente, participant au maintien des continuités ouvertes. Les prairies et cultures se déploient en de vastes espaces, où les forêts, occupant les pentes les plus fortes, se détachent nettement en arrière-plan.



Enjeux des habitats

Source : SETIS

- Enjeu Fort
- Enjeu Modéré
- Enjeu Faible
- Enjeu Très Faible

0 100 m N

Unité paysagère

Source : SETIS

Enjeux écologiques et paysagers à retenir

Les sensibilités nécessiteront des compensations environnementales

L'articulation avec les enjeux agricoles de ces dernières sera détaillée dans la partie « impacts et mesures. »

AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des besoins d'adaptations et d'atténuations

Risque de diminution de la ressource en eau, modifications des dates de récolte, le changement climatique va profondément modifier les activités agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'évolution attendue vers une plus grande variabilité inter-annuelle des températures et des précipitations impacte de façon directe la croissance des végétaux, en termes de déroulement du cycle et de productivité.

1959-2015, des évolutions sur l'agriculture d'AuRA

- » Une tendance à la **hausse des températures moyennes de + 0,3 à +0,4°C** par décennie (plus marquées en été et au printemps et plus faibles en automne, aussi plus marquées en zones montagneuses).
- » Une augmentation des journées chaudes annuelles (>25°C), de l'ordre de **+ 2 j/décennie en altitude et + 4 j à + 6j/décennie en plaine**.
- » Une **diminution du nombre annuel de jours de gel, de - 2j à -7j/décennie**. Une baisse marquée de l'enneigement à basse altitude (<1 800 m) en durée comme en quantité (de 30 à 50 % à 1500 m en hauteur de neige) et en nombre de jours avec neige au sol
- » et une **augmentation des sécheresses**.

La rupture de la progression des rendements en blé

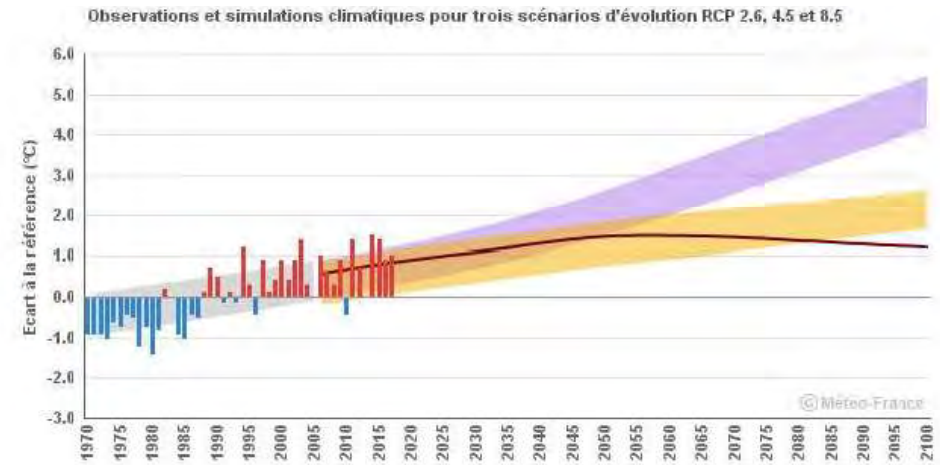
En région Auvergne-Rhône-Alpes, une rupture dans la progression des rendements en blé tendre se manifeste au milieu des années 1990. Cette évolution suit une période de hausse générale à l'échelle nationale depuis 1950 (amélioration variétale combinée à l'accroissement de la technicité : préparation de sol, semis, fertilisation, protection phytosanitaire, récolte). Le changement climatique a accru les stress hydrique et thermique en fin de cycle cultural, avec une occurrence plus fréquente des accidents climatiques (sécheresse, canicule).

- » L'avancement des dates de semis, le choix de variétés précoces adaptées au contexte agronomique local, et la recherche de variétés tolérantes aux températures élevées figurent parmi les leviers d'adaptation pour les céréaliers, en complément de politiques plus globales de préservation de la ressource en eau et de gestion durable des sols.
- » L'augmentation des températures impacte aussi les besoins en eau des plantes. En effet, cette augmentation des températures engendre une augmentation de l'évapotranspiration des végétaux. Les besoins en irrigation des cultures actuellement irriguées pourraient augmenter de l'ordre de 50 mm par an pour le maïs irrigué. Or les projections prévoient un assèchement plus important des sols à horizon 2071-2100 à toutes les saisons.

Une gestion des systèmes d'élevages à adapter

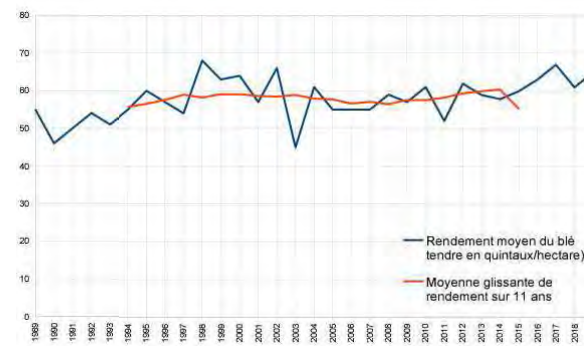
- » Le régime de pousse de l'herbe serait modifié, avec une production plus abondante en automne et au printemps, mais déficitaire en été. Cette modification impacterait d'autant plus fortement les systèmes qu'ils dépendent du pâturage.
- » L'emploi d'autres cultures fourragères, et plus particulièrement celui du maïs, peut devenir plus favorable dans certaines zones, mais peut être mis à mal dans d'autres. Les rations alimentaires du bétail s'en trouveraient modifiées.
- » La possibilité de réaliser de nouvelles cultures pourrait amener à modifier la structure des différentes productions.

Température moyenne annuelle en Rhône-Alpes entre 1976 et 2005



Evolution des rendements de blé en Isère entre 1989 et 2019

Source : ORCE



Les rendements plafonnent en Isère selon la moyenne glissante sur 11 ans.

Les principaux acteurs et observatoires



4 piliers

Rendre visible et lisibles les recherches

Aider à la stratégie de formation continue

Soutenir le développement de projets partenariaux

Mettre en lien

Observatoire régional climat air énergie

Auvergne-Rhône-Alpes

A réalisé une série de
Fiches indicateurs

INITIATIVES LOCALES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Un Pôle Agro Alimentaire dédié à la promotion des filières

Sur le département de l'Isère plusieurs démarches de soutien et de promotion des filières et productions agricoles sont en cours.

Le Pôle Agro Alimentaire, avec la marque ISHERE et le PAT départemental sont les principales initiatives volontaires.

Une des exploitations du site d'étude est labellisée ISHERE.



Le Pôle Agro Alimentaire de l'Isère

Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère est une association au service du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire du territoire qui implique les professionnels dans son plan d'actions. Ses missions sont de :

- » Développer des filières agroalimentaires de proximité sur le territoire de l'Isère pour une meilleure répartition de la valeur entre la production agricole en amont, la fabrication artisanale ou industrielle, et la distribution en aval.
- » Être un lieu d'échanges ouvert à l'ensemble du secteur agroalimentaire où agriculteurs, artisans, industriels, distributeurs au sens large (commerçants, restaurateurs, traiteurs...) se rencontrent et partagent leurs expériences pour mieux se connaître, se comprendre et se développer.
- » Initier et accompagner des projets de coopération entre les différents maillons de la chaîne (logistique, mutualisation de stands et ventes sur foires et salons, animations en magasins...).
- » Assurer la promotion et le développement du volet alimentaire de la marque ISHERE

Favoriser un alimentation de qualité pour toutes et tous, avec de produits alimentaires de proximité, de saison et répondant à des modes de cultures, d'élevages et de productions connus, en permettant aux consommateurs d'identifier les produits agréés ISHERE et de connaître leurs lieux de ventes.

Zoom sur la marque ISHERE



ISHERE garantit la juste rémunération des agriculteurs, la provenance iséroise des produits et leur qualité. Elle tente de favoriser la coopération et la mutualisation de ressources entre les acteurs agriculteurs, transformateurs et distributeurs et de structurer des circuits de proximité à destination de la distribution et de la restauration collective sur les filières viandes, produits laitiers, céréales, fruits et légumes. Atout pour la promotion des produits et des entreprises, elle permet d'adapter et de mobiliser les outils publics en conséquence : Abattoir du Fontanil, MIN, laboratoire départemental, légumerie.

PAT du Conseil départemental de l'Isère

Le Projet alimentaire territorial (PAT), prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, vise à promouvoir les initiatives locales pour favoriser le maintien de l'agriculture sur les territoires, afin de proposer une alimentation accessible à tous, respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs.

Le Département de l'Isère a obtenu en 2021 la reconnaissance officielle Projet alimentaire territorial de niveau 2, délivrée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le PAT du Département de l'Isère s'appuie sur un programme d'actions articulé autour de cinq grands axes présenté ci-contre.

Projet alimentaire territorial (PAT) du Département de l'Isère



Grands Axes du PAT de l'Isère

Source : département de l'Isère

Chiffres clés de la démarche ISHERE

Début 2021, près de 1 000 produits étaient agréés ISHERE chez 129 producteurs et artisans isérois

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Valeur ajoutée de l'économie agricole
- Synthèse et dynamiques de l'économie agricole

02b

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation**

D'après l'organisation des filières **Grandes cultures** et **élevage Bovin Allaitant** valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière sur le périmètre d'étude concerné.

Valeur ajoutée des filières de l'état initial

PRODUCTION

2,9 ha

GRANDES CULTURES
Assolements du périmètre élargi

443,6 €/ha/an de valeur ajoutée

COLLECTE et COMMERCIALISATION

CEREALES
50q/ha en blé tendre

135,06€/ha/an de valeur ajoutée

TRANSFORMATION

FARINES
Alimentation humaine et FAB

347,19 €/ha/an de valeur ajoutée

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière Grandes cultures

925,80 €/ha/an soit 2 684,83 €/an

17,6 ha

VACHES ALLAITANTES
80 mères charolaises

518,85 €/ha/an de valeur ajoutée

BROUTARD et REFORMES
Naisseur engraisseur

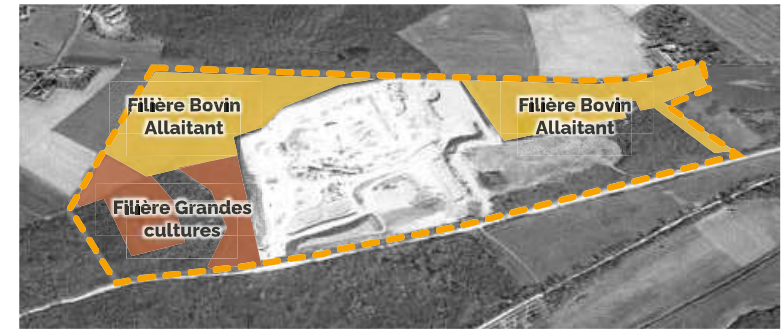
101,13 €/ha/an de valeur ajoutée

VIANDE
4,3€/kg 480kg carcasse

228,00 €/ha/an de valeur ajoutée

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière Bovin allaitant

847,98 €/ha/an soit 14 924,53 €/an



Rappel état initial :

Le site d'étude se compose de **20,5 ha de SAU**. Au vu des filières concernées, nous faisons les hypothèses suivantes :

- **2,9 ha inclus dans la filière Grandes cultures** incluant les parcelles de jachères nécessaires pour les paiements vert dans les assolements céréaliers.
- **17,6 ha seront affiliés à la filière Bovins Allaitants** dans le cadre de la valorisation des fourrages. En effet, l'activité équine initiale (pension) n'est pas considérée comme une activité agricole (seul l'élevage équin et les centres équestres le sont) et un élevage allaitant est concerné.

Ainsi, la répartition des surfaces entre les deux filières conforte la représentativité du système polyculture-élevage dominant sur le territoire d'étude.

Addition des valeurs de l'ensemble des filières présentes sur le site d'étude

17 609,36 €/an

Chaque année, l'économie agricole locale contribue à créer **17 600 €** de valeur ajoutée à partir des productions, de la collecte et de la 1^{ère} transformation.

Voir en suivant :

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation**

La méthodologie définie par CETIAC se base sur les données technico-économique récoltées sur le terrain auprès des exploitants agricoles locaux recroisées avec les données départementales. Pour les maillons « collecte » et « transformation », les données sont issues des comptes de résultats des entreprises agro-alimentaires locales et/ou des données ESANE.

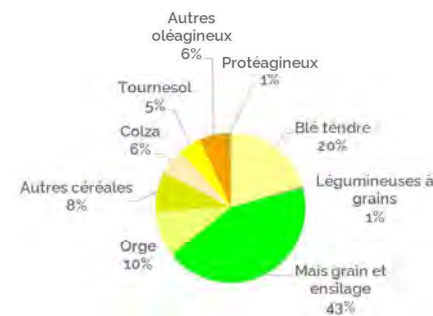
Données de la Production Primaire

Grandes cultures

- » *Assolement issu du RPG 2020 du périmètre élargi (voir ci-contre)*
- » *Rendements issus des données des exploitants croisées avec les données départementales*
- » *Prix de vente issus des marchés physiques*

Bovins Allaitants

- » *Données issues du cas type IDELE Système naisseur-engraisseur de jeunes bovins sur 200 ha de plaine - système combinant cultures et viande (voir ci-contre)*



Assolements en COP sur me péri-mètre élargi

Source : IDELE

Données de la Collecte/Commercialisation

Céréales

- » *Taux de valeur ajoutée de 7,7% issu des données ESANE Rhône Alpes*

Broutard et Réformes

- » *Taux de valeur ajoutée de 7,65% issu des données ESANE Rhône Alpes*

Données de la Première Transformation

Farines

- » *MEUNERIE : Taux de valeur ajoutée de 14,80% et part de matière 1ère de 57,01%*
- » *ALIM. ANIMALE : Taux de valeur ajoutée de 14,80% et part de matière 1ère de 57,01%*
- » *issu des données ESANE Rhône Alpes*

Viande

- » *ABATTAGE : Taux de valeur ajoutée de 13,44% et part de matière 1ère de 67,45%*
- » *issu des données ESANE Rhône Alpes*



RÉSULTATS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES CONJONCTURE 2020

Produit brut total : 300 470 €

Animaux : 99 154 €

Nb	Prix/kg	18 %
Vaches de réforme fines 450 kg	73	3,65 €
Génisses fines 30 mois 400 kg	6	3,80 €
autres bovins mâles fins 450 kg	34	3,63 €
Broutards 320 kg	7	2,40 €
Pertes (en kg VIF)	1 006	1
Cultures de vente : 145 650 €		
Nb	Prix/t	48 %
Blé 80 qx/ha	55	150 €
Mais grain 100 qx/ha	17	125 €
Colza 30 qx/ha	8	250 €

Aides (après modification) : 55 666 €

Nb	€/unité	18 %
Animales	70	171 €
Structurales :		
DFB	700	115 €
Aide verte	300	78 €
52 premiers ha	104	49 €

Charges totales : 204 820 €

Charges opérationnelles : 92 497 €	45 %
Bovins viande	34 794 €
Aliments	18 441 €
Frais vétérinaires	9 239 €
Autres frais	10 113 €
Surfaces fourragères	9 421 €
Engrais et amendements	7 451 €
Immersion/phyto/divers	1 967 €
Cultures	44 283 €
Engrais et amendements	19 896 €
Semences/phyto/divers	24 387 €

Charges de structure : 112 323 €

(hors amortissement et frais financiers)	55 %
Droit charges de mécanisation*	45 537 €
Droit MSA	14 214 €
Droit fermages	24 249 €

Excédent Brut d'Exploitation : 95 650 €	
32 % du PB	
Pour :	Annuités
	Équipement
	Prêts
	Régime de crédit
	Autofinancement

Données du cas-type BVRA 01

Source : IDELE

SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les forces et faiblesses des filières agricoles sur le territoire

COMMENT LIRE LE SCHÉMA

6 caractéristiques ont été définies par CETIAC pour l'économie agricole. Elles sont représentées par les grands pétales encadrants. Le territoire se place avec des forces et faiblesses (représentés par des pétales plus ou moins grands) et des dynamiques existantes (les flèches). Lorsque les caractéristiques du territoire sont proches du pétale encadrant, cela signifie que le territoire réussit à exprimer une force pour sa filière locale. En revanche, si le pétale est petit c'est une faiblesse.

Les enjeux du **périmètre élargi** sont présentés en premier et ceux du **site d'étude** en second.

Périmètre élargi

Site d'étude

Acteurs, filières agricoles et démarches qualités

Des acteurs ancrés localement avec notamment des puissances régionales comme OXYANE, des filières diversifiées

Le site d'étude est représentatif du territoire

Enjeux pour le territoire : Création de VA

Potentiel agronomique

Des surfaces de potentiel hétérogènes mais la présence d'un réseau collectif d'irrigation permet d'assurer les productions sur les meilleures terres

Le site d'étude n'est pas en zone irriguée et présente des rendements moyens à faibles

Enjeux pour le territoire : maintien

Environnement et changement climatique

L'eau est un sujet très contraignant pour les filières et un changement climatique aggravant la situation.

Une partie des surfaces du site d'étude sont en AB

Enjeux pour le territoire : durabilité

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Il y a une surface agricole qui fait moins de 50% du territoire, mais qui est encore très fonctionnelle et diversifiée

Le site d'étude est représentatif du territoire

Enjeux pour le territoire : maintien

Emplois agricoles

Un ancrage local fort mais avec des enjeux d'emplois saisonniers et de transmission importants

Le site d'étude est valorisé par des exploitations dont certaines ont été reprises dans le cadre familial.

Enjeux pour le territoire : maintien

Production alimentaire et initiatives de soutien

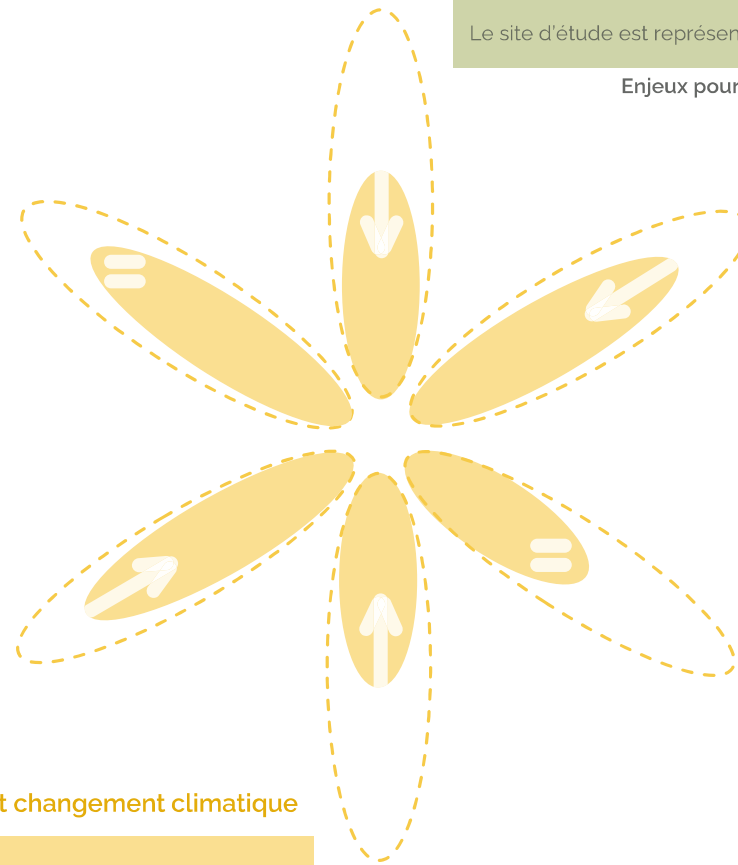
Des filières très diversifiées mais ne répondant que partiellement aux besoins alimentaires théoriques de la population du périmètre élargi

Le site d'étude est représentatif du territoire

Enjeux pour le territoire : Adéquation

Synthèse des caractéristiques de l'activité agricole

Source : CETIAC



SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Enjeux, opportunités et menaces sur le territoire

Au regard de l'état initial des filières agricoles du périmètre élargi et de leurs caractéristiques, 6 grands enjeux sont soulevés pour les filières agricoles du territoire. Des menaces et opportunités ont été détaillées.

Elles viennent compléter le contexte initial et les tendances recensées sur le territoire.

Cette page est liée à la page précédente.

Synthèse et enjeux
Source : CETIAC

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Les + sur le périmètre	Un espace agricole dense et fonctionnel, un maillage agricole dense, des exploitations agricoles diversifiées
Les – sur le périmètre	Un mitage qui progresse au niveau des principales enveloppes urbaines.
Le site d'étude	Représentatif du périmètre
Dynamiques	Morcellement et pertes de foncier via l'urbanisation croissante
Enjeux	Maintien des surfaces agricoles exploitables
Opportunités	Prise en compte des enjeux agricoles dans les documents de planification
Menaces	Croissance démographique importante sur le secteur

Emplois agricoles

Les + sur le périmètre	des filières pourvoyeuses d'emplois, des dynamiques d'installation/transmission des exploitations encourageantes malgré une diminution constante des actifs agricoles.
Les – sur le périmètre	des besoins en main d'œuvre saisonnier important ... une forte diminution des actifs agricoles avec notamment une disparition des petites exploitations (regroupement)
Le site d'étude	Des exploitants ont repris récemment les exploitations familiales
Dynamiques	Vieillessement des exploitants sur le territoire
Enjeux	Maintien des agriculteurs valorisants les surfaces
Opportunités	Bonnes dynamiques d'installations
Menaces	Perte d'ancrage local ou difficultés à trouver de la main d'œuvre

Acteurs filières agricoles, démarches qualités et circuits courts

Les + sur le périmètre	Des acteurs puissants et ancrés (OXYANE), diversification et CC
Les – sur le périmètre	Des difficultés sur les abattoirs (saturés, peu rentables...)
Le site d'étude	représentatif du périmètre, un éleveur adhérent d'une tuerie de volaille collective dans l'Ain.
Dynamiques	Un développement des circuits courts et de l'AB
Enjeux	Création de valeur ajoutée sur le territoire
Opportunités	Structuration de nouvelles filières et diversifications
Menaces	Marchés européens fluctuants et concurrentiels

Potentiel agronomique

Les + sur le périmètre	Une qualité agronomique des sols permettant d'obtenir de rendements acceptables et des surfaces pour partie irriguées sur le périmètre de l'ASA bénéficiant aux exploitants des communes concernées
Les – sur le périmètre	Une autonomie alimentaire des cheptels qui reste délicate. Un changement climatique qui accentue les hétérogénéités
Le site d'étude	représentatif du périmètre
Dynamiques	Stabilité des surfaces irriguées sur le territoire
Enjeux	Maintien du potentiel de production
Opportunités	Allongement des rotations culturales, introduction des légumineuses
Menaces	Erosions, pertes de vie des sols, changement climatique

Environnement et changement climatique

Les + sur le périmètre	Une agriculture diversifiée qui permet le maintien d'un paysage ouvert, présence de haies permettant le maintien d'une biodiversité locale
Les – sur le périmètre	Des externalités environnementales encore faiblement valorisées malgré une sensibilisation grandissante de la profession (7,7% en AB)
Le site d'étude	représentatif du périmètre
Dynamiques	Un attachement à l'identité rurale de plus en plus fort
Enjeux	Durabilité du système agricole
Opportunités	Développement de l'agrotourisme
Menaces	Changement climatique et raréfaction des ressources dont l'eau

Production alimentaire du territoire et initiatives de soutien

Les + sur le périmètre	un territoire qui pourrait théoriquement subvenir aux besoins de sa population (cultures diversifiées) mais avec des aspects déficitaires, une volonté locale de soutenir l'agriculture locale
Les – sur le périmètre	Une réponse aux besoins alimentaires pas complète (fruits et légumes)
Le site d'étude	représentatif du périmètre
Dynamiques	Demande croissante de produits locaux
Enjeux	Adéquation du bassin de consommation et de la production
Opportunités	Mise en place d'un PAT sur le territoire et de la marque ISHERE
Menaces	Désertification des espaces ruraux et concurrences

EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce premier diagnostic a permis de comprendre et approfondir les filières agricoles du territoire ainsi que leurs enjeux et dynamiques. La valeur ajoutée de référence, caractérisée à partir de la méthodologie CETIAC, est estimée à 17 609 €/an au regard des filières. En connaissance de l'état initial, l'appréciation des impacts du projet permettra de caractériser la force des effets positifs et la gravité des effets négatifs suivants lesquels seront proposées des mesures de la séquence ERC : Eviter, Réduire ou Compenser.



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

03a Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs

03b Incidences positives et négatives du projet

03c Mesures de compensation agricole collective

03

MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- Justification du choix du site
- La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- Mesures d'évitement
- Mesures de réduction
- Suivi et évaluation des mesures de réduction

03 a

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

Une continuité et union des carrières existantes

Le projet d'extension de la carrière prévoit de dimensionner le projet aux strictes besoins du marché alors qu'il eût été possible d'envisager une plus grosse extension.

Également, la profondeur du gisement comprise entre 20 et 25 m d'épaisseur est remarquable et permet de prélever un important volume sans s'étendre sur une surface plus importante par rapport aux autres carrières du secteur.

Solutions alternatives étudiées

Différentes solutions alternatives au projet d'extension ont été étudiées par la société PERRIN :

- » **Extension d'une carrière ne présentant pas d'enjeux agricoles** : sur le secteur les carrières qu'il est possible d'étendre l'ont déjà prévu mais ne permettent pas de répondre aux besoins recensés. L'extension de Palenge 1 via Palenge 2 a été réalisée en limitant au maximum l'usage des surfaces agricoles puisque ce sont les boisements qui ont été exploités en premier.
- » **Ouverture d'une nouvelle carrière** : le schéma régional des carrières ne permet pas l'ouverture de nouvelles carrières sur le secteur.
- » **Importation des matériaux** : au regard des enjeux et besoins, favoriser la valorisation locale des matériaux permet de limiter les flux de matières et les longs trajets.
- » **Renouvellement et extension du périmètre extrait** : cette solution a été retenue en raison de l'intérêt et le volume de gisement disponible tout en mutualisant les équipements et installations de traitement existantes.

Les critères du choix du projet

- » **La présence d'un gisement de très bonne qualité** : le gisement de 20 à 25 m de profondeur est remarquable et permet une extraction d'un volume important sans nécessiter l'augmentation de l'emprise en surface. Ainsi, le ratio de volume prélevé pour surface impactée est inférieur aux autres carrières du secteur.
- » **La proximité et mutualisation des installations de traitement existantes** : les équipements et installations de Palenge 1 et 2 seront maintenues et mutualisées via l'extension sans nécessiter d'en créer de nouvelles.
- » **La très bonne connaissance des enjeux agricoles et environnementaux et ancrage local** : les exploitants agricoles ont connaissance du projet, connaissent les méthodes de travail du carrier et dispose d'une communication établie permettant d'anticiper et de répondre aux enjeux dans le cadre de l'exploitation future. C'est aussi ce qui permettra d'assurer une bonne réattribution des surfaces après l'exploitation et la volonté de fournir un potentiel au moins similaire à l'initial.

Ainsi, l'extension de la carrière existante en limitant l'emprise et mutualisant les équipements et les carrières existantes permet de limiter la consommation de surface avec un meilleur ratio « volume prélevé / surface consommée » et



Installations mutualisées et parcelles agricoles non affectées par l'extension malgré la présence du gisement

Source : CETIAC

LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

Les réflexions engagées dans le cadre du projet

Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

L'application de la séquence ERC

D' ABORD - |EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.

➔ X mesures d'évitement – Page 45

ENSUITE - |RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial

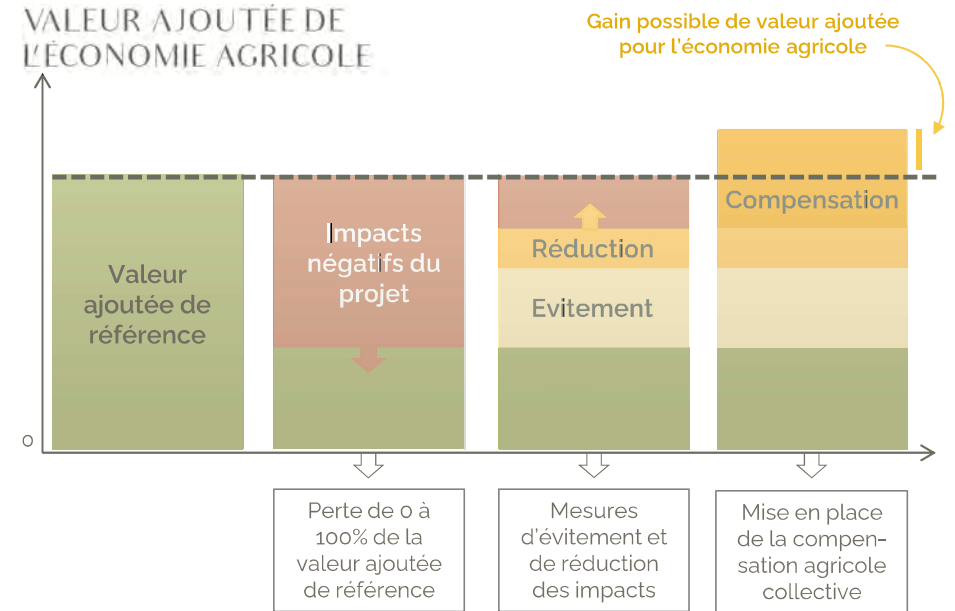
➔ X mesures de réduction – Page 47

SINON - |COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.

➔ En fonction de la persistance d'un impact négatif sur l'économie agricole, des mesures de compensation pourront être nécessaires.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Présentation de la séquence ERC

Rappel de l'économie agricole de référence de de l'état initial
20,5 ha pour une valeur ajoutée de référence de 17 609,36 €/an

MESURES D'ÉVITEMENT

Adaptation du projet aux enjeux agricoles

Le projet d'extension de la carrière Palenge 3 a été construit en cohérence avec les enjeux agricoles locaux. Des échanges avec les exploitants agricoles concernés ont permis de prendre en compte les enjeux principaux et de maintenir l'activité agricole au maximum.

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



EFFETS RÉSIDUELS NON ÉVITÉS

ME 1 : usage économe des surfaces agricoles par rapport au besoin

Pour rappel des critères et intérêts du choix du site, le gisement très profond permet un ratio volume prélevé sur surface consommées plus faible que pour les carrières avec un gisement moins qualitatif. Grâce au choix et à la précision du gisement, il a été possible de limiter l'usage du foncier aux strictes besoins afin de préserver les surfaces agricoles voisines.

PERTES ÉVITÉES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Évite de venir déstructurer une unité agricole aujourd'hui fonctionnelle en s'implantant dans une zone déjà soumise à une forte pression foncière

Évitement des investissements privés (drainage, irrigation...)

ME 2 : phasage du projet et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux

Le projet d'extension de la carrière Palenge 3 est découpée en 6 phases de 5 ans (30 ans d'exploitation au total). Les phases 1 à 3 commencent sur la commune d'Arandon-Passins vers l'est et les phases 4 à 6 sur Courtenay du nord au sud (voir schémas en suivant).

La société PERRIN s'engage à maintenir la possibilité pour les exploitants agricoles de cultiver leurs parcelles tant qu'ils ne sont pas concernés par les travaux d'exploitation de la carrière.

En effet, certains exploitants ne seront pas directement concernés par le projet d'extension avant 15 ans à l'arrivée de la phase 4 sur Courtenay.

PERTES ÉVITÉES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux d'exploitation de la carrière

Évitement d'une perte supplémentaire de VA agricole d'environ 925,80 €/ha/an en céréales et 847,98 €/ha/an en bovins viande.

ME 3 : maintien des circulations agricoles

Afin de maintenir l'activité agricole à chaque phase du projet (complémentaire de la ME 2), l'ensemble des accès aux parcelles réaménagées ou pas encore exploitées est maintenu pendant les 30 ans d'exploitation. Les agriculteurs pourront ainsi accéder à chaque parcelle avec les engins agricoles.

La société PERRIN s'engage à informer les exploitants agricoles à l'avance des travaux devant impactés leur parcelle et à maintenir les accès agricoles dans le cas où l'accès à la parcelle est compromis par le projet.

PERTES ÉVITÉES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

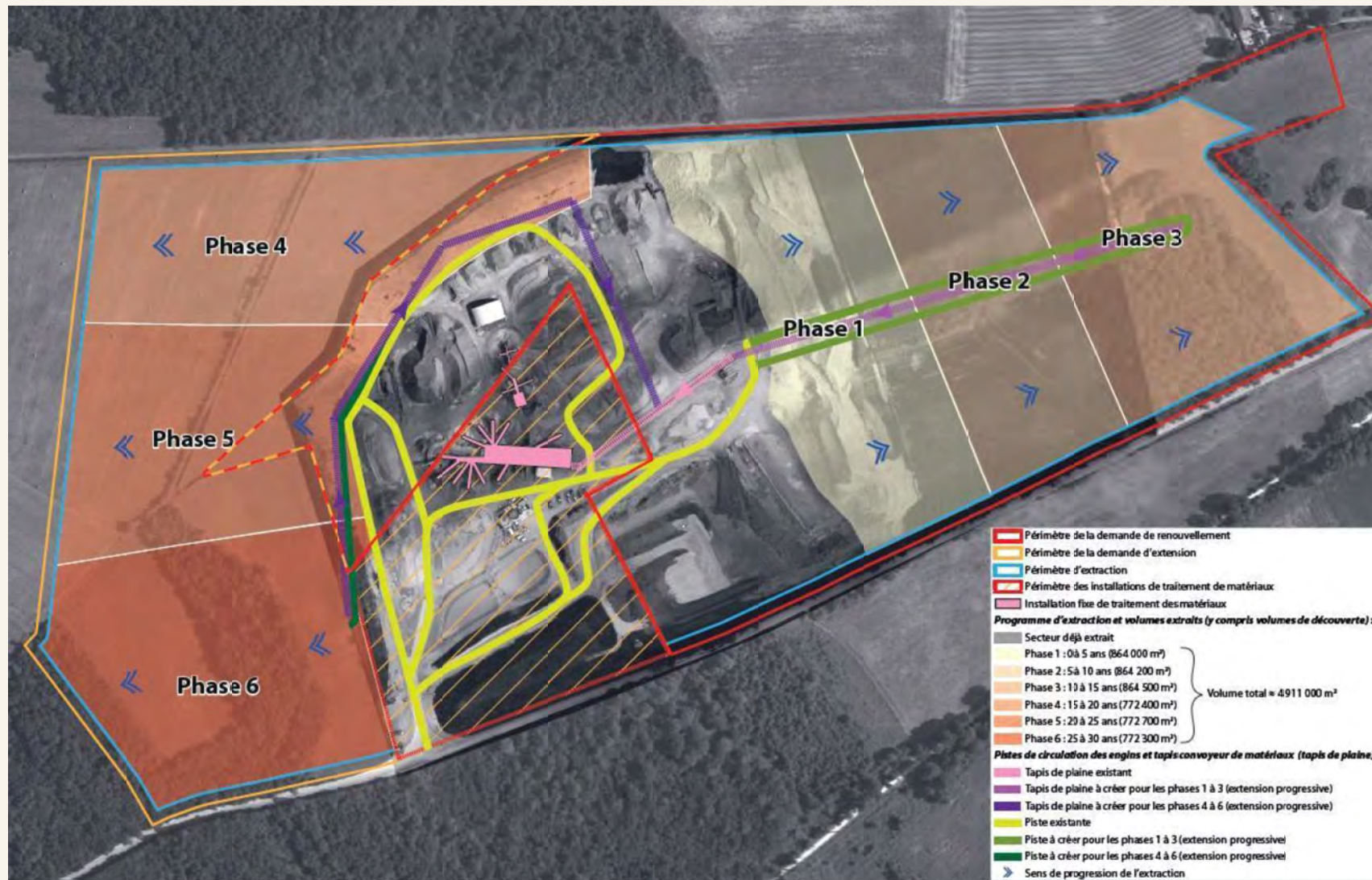
Maintien des circulations agricoles compatible avec le maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux d'exploitation de la carrière

MESURES D'ÉVITEMENT

ME 2 : phasage du projet et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux

Découpage du projet en 6 phases de l'est vers l'ouest

Le phasage correspond à celui présenté dans le dossier de demande d'autorisation. La 1ère phase débutant en 2022 intègre donc les travaux sur la carrière autorisée.



Programme d'extraction de la carrière Palenge 3

Source : SETIS

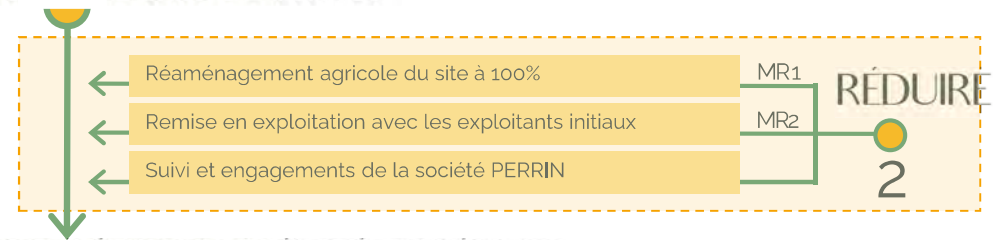
MESURES DE RÉDUCTION

Remise en état agricole et création de VA agricole

En parallèle des mesures visant à maintenir la fonctionnalité agricole du site (mesures d'évitement), le maître d'ouvrage propose un réaménagement agricole du site à 100% de sa surface initiale (soit 19,5ha + 1ha sur les installations actuelles).

Les productions agricoles initiales, grandes cultures et prairies fauchées, seront rétablies sur l'emprise.

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



EFFETS RÉSIDUELS NI ÉVITÉS NI RÉDUITS

MR 1 : réaménagement agricole du site et suivi d'un protocole de la Chambre d'Agriculture

La société PERRIN a missionné la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour fournir des recommandations lors de la mise en place d'un protocole de remise en état agricole des terres afin que celles-ci soit compatibles avec le retour à une activité agricole professionnelle. Le protocole détaille l'ensemble des étapes qui doivent être suivies (décapage, stockage de la terre végétale, puis remise en production progressive).

Il est prévu un remblayage des parcelles à une altitude d'environ - 15 m NGF inférieur à l'état initial (passage de 240 m NGF à 225 m NGF) à l'aide de matériaux inertes et des terres de découvertes du site. Ces terrains seront aménagés sous la forme de prairies et surfaces de grandes cultures.

Le porteur de projet s'engage à mettre en place ce protocole de remise en état agricole dès les premières phases de décapage (convention avec la Chambre d'agriculture) afin de valider le retour à un potentiel agricole. Cette remise en état pourra être accompagnée d'un suivi agronomique et d'un suivi de la pousse de l'herbe afin de s'assurer de la qualité de la ressource fourragère à n+1, n+5, n+10 etc.

Voir le détail en suivant

GAIN POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

Reconstitution de la totalité des surfaces exploitées par la carrière : après 30ans, il n'y aura pas de perte nette de surface agricole

Retour aux productions initiales d'élevage et de grandes cultures

Des surfaces agricoles restent toujours disponibles pour l'agriculture du fait de la remise en état coordonnée

MR 2 : remise en exploitation avec les exploitants initiaux

L'objectif du réaménagement (MR 1 et MR2) est sa compatibilité avec la mise en place d'une activité agricole. Ainsi, la mise à disposition de l'ensemble des parcelles réaménagées (20,5ha) est proposé par le porteur de projet via les filières d'élevage (fauche) et grandes cultures.

Des engagements auprès des exploitants initiaux seront réalisés afin de garantir un retour aux situations initiales environ 15 ans après le début des travaux (5 ans d'extraction, 5 ans de remise en état et 5 ans de reprise progressive de l'activité agricole).

A noter que sur la partie de l'extension sur Courtenay, de nouveaux exploitants pourront être intégrés au projet puisque les phases 4 à 6 ne sont prévues que dans 15 ans soit 2037.

GAIN POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

Mise à disposition de 20,5ha pour la fauche et les grandes cultures

Retour à l'état initial projeté à +15 ans après le début des travaux sur chaque phases.

Suivi et engagements de la société PERRIN

Une convention d'engagement volontaire entre la société François PERRIN SAS et la Chambre d'Agriculture de l'Isère a été signée sur les Carrières Palenge 1 et 2 d'Arandon-Passins et sera étendue au projet d'extension.

Voir en suivant les étapes et engagements pris.

La convention complète est disponible en Annexe de l'étude agricole.



MESURES DE RÉDUCTION

Réaménagement agricole du site et suivi d'un protocole de la Chambre d'Agriculture

Les étapes de réaménagement agricole

Basées sur les recommandations de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, la remise en production des surfaces exploitées par la carrière Palenge sera progressive et selon le protocole présenté en suivant.

MR 1 : réaménagement agricole du site et suivi d'un protocole de la Chambre d'Agriculture

Provenance des matériaux inertes

Déblais excédentaires	80 %	Béton	4 %
Démolition de voiries	8 %	Briques	< 1 %
Reprise de tranchées	8 %	Tuiles et céramique	< 1 %
Gravats de démolition de bâtiments industriels ou d'ouvrage d'art	1 %	Mélange béton/brique/tuile	< 1 %
Rebuts de matériaux de construction	3 %	Mélange bitumeux	1 %
		Terres et pierres	95 %

Étapes de la reconstitution

- » le comblement progressif de l'excavation avec des matériaux inertes ;
- » la réalisation d'un sous-solage sur la couche supérieure de remblais sur une profondeur d'environ 30 cm ;
- » la mise en place de terre végétale sur une épaisseur de 30 cm et le réglage ;
- » l'ensemencement final avec un mélange d'espèces fourragères de type prairie

Travail du sol et remise en production progressive

- » Des couverts seront mis en place après un temps de convalescence pour assurer la reprise des sols.
- » Une évaluation permettra d'assurer un retour à un potentiel agronomique au moins similaire à l'état initial.
- » Des amendements complémentaires pourront être préconisés si nécessaires.

Mesures préventives visant à limiter l'impact du décapage

- » éviter le décapage par temps de pluie ;
- » éviter le contact des terres végétales riches en matériaux organiques avec les eaux ;
- » réaliser les mises en cordon périmétrique séparées de la terre végétale et des matériaux de découverte (avec signalisation par pancarte), cordons ensemencés, soit par végétalisation spontanée, soit par semis si besoin.

Acteurs impliqués

Chambre d'Agriculture de l'Isère

Estimation des retombées économiques

Retour à l'état initial (voir en suivant)

Surface agricole concernées

20,5 ha agricoles

Coût de la mesure

Non inclus à ce jour dans les conventions mais pris en charges par la société François PERRIN à la hauteur des engagements attendus.

Retour d'expérience de la société PERRIN concernant la reconstitution des sols et la remise en production agricole

La carrière Bologne a été remise en état jusqu'en 2010. le procès verbal de recellement du 26 juillet 2010 précise qu'à la suite des plusieurs constatations sur place, les travaux de remise en état du site délimité sont conformes aux dispositions prévues par l'AP du 8 mars 1989.

Plan de réaménagement



MESURES DE RÉDUCTION

Réaménagement agricole du site et suivi d'un protocole de la Chambre d'Agriculture

Deux variantes à l'étude

- » Une variante basse avec des apports extérieurs estimés à 100 000 t/an (= 63 000 m³/an). À noter que le volume annuel de 100 000 t/an correspond au volume de déchets inertes rentrant actuellement sur la carrière de Palenge 2 pour y être stocké en remblaiement
- » Une variante haute avec des apports extérieurs estimés à 150 000 t/an (= 94 000 m³/an), dans le cas où certains gros chantiers ponctuels futurs (non connus actuellement) produiraient d'importants volumes de remblais.



Variantes des remises en état
Source : SETIS

MESURES DE RÉDUCTION


Réaménagement agricole du site et suivi d'un protocole de la Chambre d'Agriculture

Les étapes de réaménagement agricole

Basées sur les recommandations de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, la remise en production des surfaces exploitées par la carrière Palenge sera progressive et selon le protocole présenté en suivant.

Détail des recommandations de la Chambre d'Agriculture

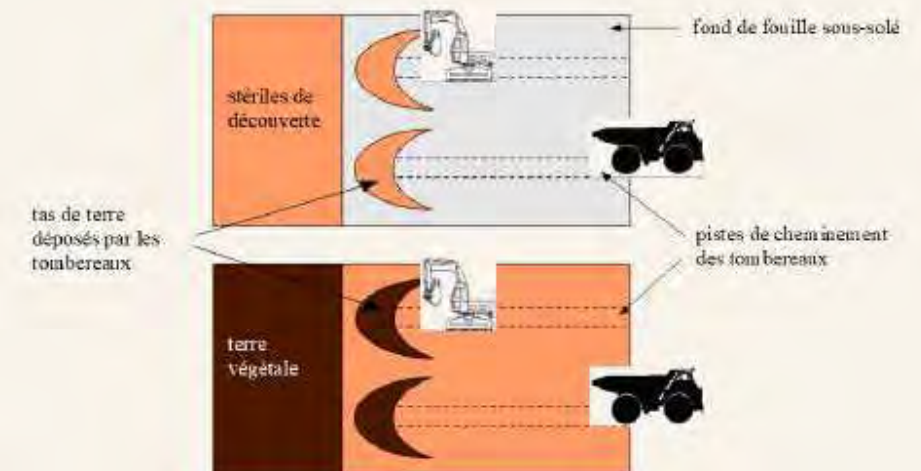
MR 1 : réaménagement agricole du site et suivi d'un protocole de la Chambre d'Agriculture

1. Découpages des horizons de sols	<ul style="list-style-type: none"> » 0-30 cm récupération des horizons LA1 et LA2 bruns rougeâtres et de l'horizon minéral rougeâtre au delà de 30cm de profondeur
2. Opérations de décapage	<ul style="list-style-type: none"> » A réaliser sur des terrains ressuyés et par temps sec » Limiter le tassement le plus possible » Éviter les mélanges d'horizons pédologiques » Stockage en merlons ou remise en état
3. Reconstitution des sols Le toit du remblais	 <ul style="list-style-type: none"> » Le toit du remblais sera assaini par enlèvement des blocs et objets indésirables, nivelé pour supprimer les bosses et les creux pour présenter une surface régulière avec une pente minimale de 1% pour assurer l'évacuation » Le toit du remblais sera constitué d'une base drainante et filtrante > 30cm » Le toit du remblais sera sous-solé dans le sens de la pente via un trax, un ripper ou un décompacteur
3. Reconstitution des sols Le repositionnement des horizons stockés	<ul style="list-style-type: none"> » A réaliser sur des terrains ressuyés et par temps sec (terre friable) » Repositionner un horizon par horizon et dans l'ordre pédologique : d'abord l'horizon minéral, puis LA2 et enfin LA1 » Aucune circulation en dehors des pistes » Aucun mélange d'horizon ou de matériaux extérieurs » Épaisseur de sols doit correspondre à celle d'origine
4. Régalage et étalement	<ul style="list-style-type: none"> » Régalage avec engin à chenilles larges
5. Remise en production progressive Grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> » Période de convalescence » Mise en place de couverts végétaux » Suivi agronomique
5. Remise en production progressive Prairies	<ul style="list-style-type: none"> » Engagement de retrouver un potentiel agronomique au moins similaire à l'état initial. » Mise en prairie sur 32,5 ha et en grandes cultures.

Précisions schématiques des étapes



Matériel pour le sous-solage



Processus de reconstitution des sols

BILAN DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Un changement de production mais un maintien des surfaces agricoles

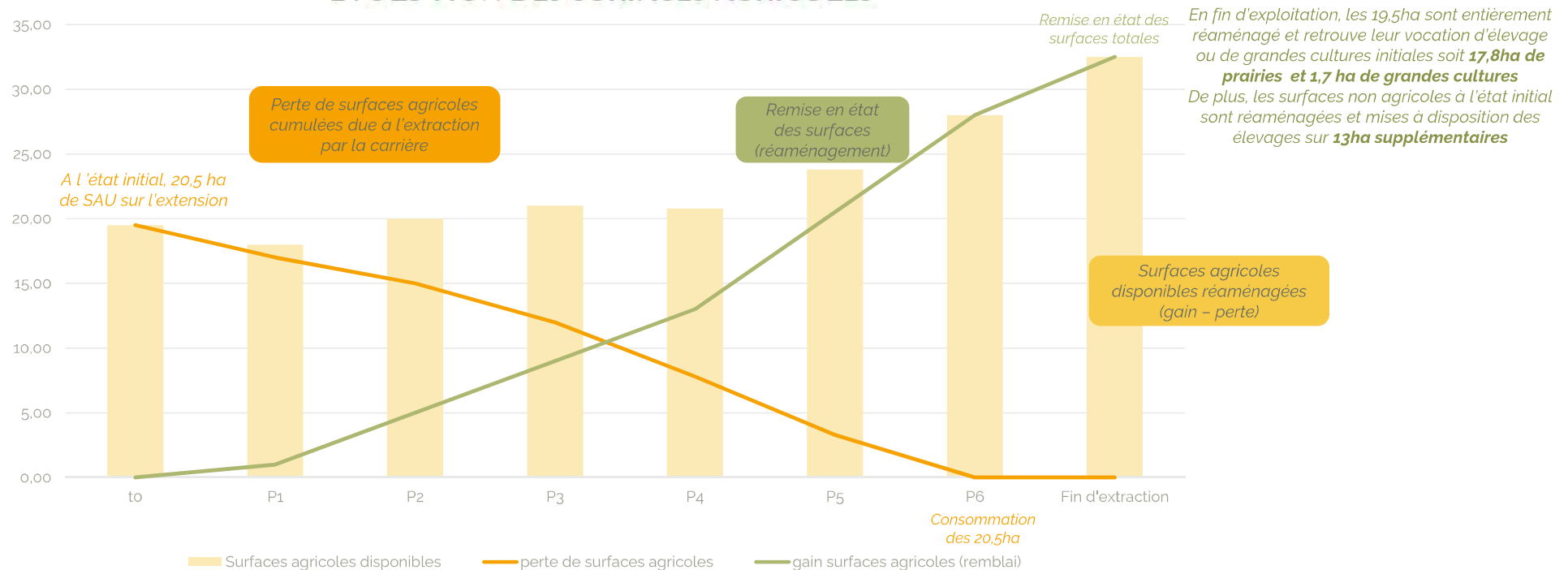
Afin d'évaluer la perte d'économie agricole engendrée par le projet d'extension de la carrière Palenge, une comparaison des surfaces agricoles à l'état initial puis après projet (+35 ans) est effectuée.

5 ans après la fin de l'exploitation de la carrière, toutes les surfaces agricoles sont restituées et la vocation des terres sera similaires à l'état initial.

La perte de VA agricole engendrée par ce changement est calculée en suivant.

Carrière Palenge		Extrait	SAU	SAU Réaménagé	SAU initiale conservée	Total SAU disponible
		ha	ha	ha	ha	ha
P1	(t+5)	3,5	2,5	1	17	18
P2	(t+10)	3,5	2	4	15	20
P3	(t+15)	5	3	4	12	21
P4	(t+20)	4	4,2	4	7,8	20,8
P5	(t+25)	4,5	4,5	7,5	3,3	23,8
P6	(t+30)	5	3,3	4,5	0	32,5
TOTAL		25,5 ha	19,5 ha	32,5 ha	0 ha	32,5 ha

EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES



A l'état initial :

- **20,5 ha** dont 1,7 ha en COP et 17,8 ha en prairie

A l'état final :

- **17,6 ha** de prairies réaménagées (reconstitution)
- **2,9 ha** de grandes cultures remises en état (reconstruction)
- **13 ha** de boisements et autres surfaces réaménagées en surfaces agricoles
- Soit un total de **32,5 ha** de surfaces agricoles réaménagées

Bilan : état initial – état final :

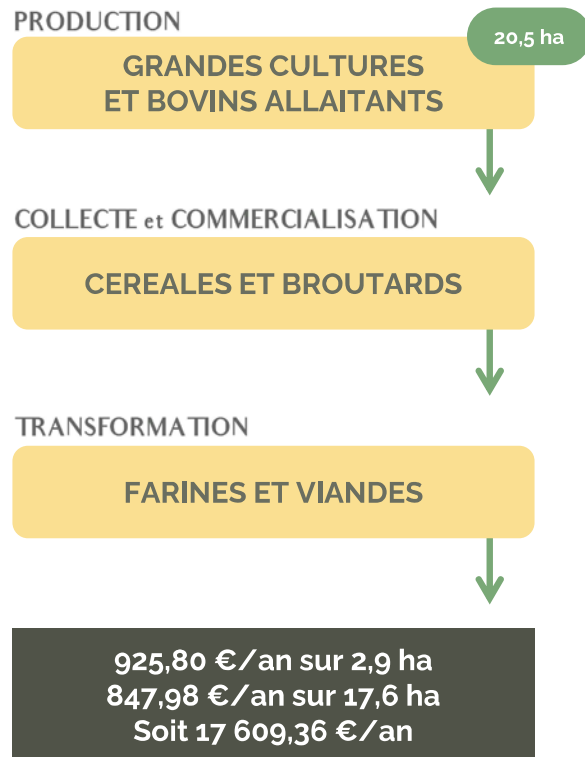
Quasi stabilité des surfaces exploitées sur les 20 premières années grâce au réaménagement

Gain de surfaces et maintien des assolements et vocations initiales à t+30 ans

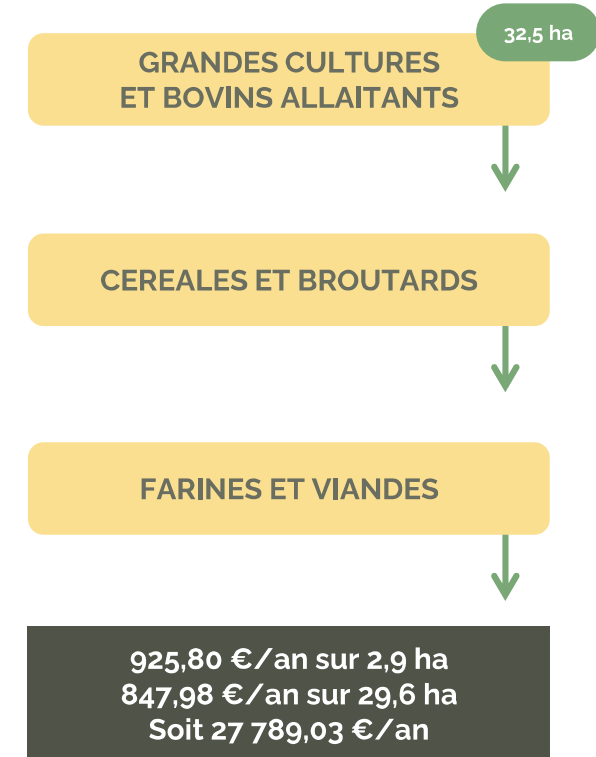
BILAN DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Estimation des impacts résiduels

Etat initial de l'économie agricole



Etat projeté de l'économie agricole



Comparaison entre l'état initial et l'état projet

27 789,03 € – 17 609,36 € = + 10 179,67 €/an de VA
Soit +58% de gain théorique sous réserve de mise en œuvre efficiente et d'atteinte des rendements originaux

SUIVI ET ÉVALUATION DES MESURES DE RÉDUCTION

Un bilan des avancées progressives de la remise en exploitation

Une convention d'engagement volontaire entre la société François PERRIN SAS et la Chambre d'Agriculture de l'Isère a été signée sur les Carrières Palenge 1 et 2 d'Arandon-Passins et sera étendue au projet d'extension.

Les différentes étapes engagées ont pour objectif d'assurer de retrouver un potentiel agronomique au moins équivalent au potentiel initial.

Un comité de suivi assurera l'évolution pas à pas des avancées.



Les étapes de suivi et de remise en production agricole

- » Etat des lieux initial de la situation économique et humaine de l'agriculture (détailler les exploitations agricoles en place initialement et leurs caractéristiques) mais aussi un diagnostic agronomique (aptitudes des sols, recommandations de décapage, tri et stockage des horizons de sols), les techniques de remise en état pour **retrouver un potentiel agronomique au moins équivalent au potentiel initial.**
- » Réaménagement et remise en état agricole : nivellement du fond de fouille, remise en place des matériaux de découverte, période de convalescence, couvert végétal à mettre en place pour restaurer une bonne structure du sol
- » Expertise agronomique finale : réalisation de profils culturaux après la mise en place du couvert végétal pour évaluer les états structuraux du sol reconstitué et analyses.

Une période de garantie après la validation de la remise en état agricole est appliquée pour réparer d'éventuels problèmes non apparus au moment de l'expertise agronomique finale. Cette période sera précisée par l'expert agronome (moins d'1 ans).

La Chambre d'Agriculture de l'Isère participera au comité/commission de suivi de la carrière.

Source : convention d'engagement volontaire

Convention d'engagement volontaire

entre la Société François Perrin SAS

et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Carrière Arandon Palenge 1 et 2

Mesures correctives et bilan du suivi

Les engagements pris par la société François PERRIN permettront d'assurer l'efficacité de la mesure de réduction sur toutes les étapes/phases du projet.

Toutefois, il pourra être évalué, lors de la tenue des comité de suivi, de préciser sur les engagements et résultats sont à la hauteur des attentes et si des mesures correctives pouvant aller jusqu'à la mise en place de mesures de compensation agricole collective sont nécessaires.

INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- Analyse des incidences sur l'économie agricole
- Bilan des impacts du projet

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les surfaces agricoles

Gain de 13 ha de SAU Si bonne remise en état

Principaux impacts recensés sur les surfaces agricoles

- » L'impact le plus rapidement estimable concerne la perte ou le gain par la consommation définitive de surfaces agricoles destinées à l'exploitation agricole sur le territoire : 20,5ha de SAU sont consommées par tranche de 5 ha tous les 5 ans mais avec une remise en état au même rythme par tranche de 5ha environ
- » Surface agricole temporairement occupées sont aussi estimées comme ayant une incidence sur l'activité agricole. Les risques de pertes de production sur les surfaces exploitées pendant 5 ans présentent de très forts enjeux.
- » La perte de chemins d'exploitation ou de point d'accès va conditionner les circulations agricoles sur le site mais aussi sur les parcelles pouvant mutualiser les circulations
- » Le mitage et morcellement peuvent également être accentué par le projet et causer une perte de fonctionnalité de l'espace agricole
- » De même, l'accès aux organismes de la filière peut impacter durablement la valeur ajoutée générée par l'allongement des temps de transport, la perte d'une transformation locale, la fermeture d'organisme de transformation ou de collecte.
- » Les ZNT autour des projets peuvent venir impacter des surfaces supplémentaires
- » La force de la pression foncière induit des difficultés pour les agriculteurs à accéder au foncier mais aussi témoigner d'une perte toujours plus importante de surfaces.

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La garantie du gain de surfaces agricoles par la bonne remise en état
- » Les risques pesant sur les rendements à la suite de l'exploitation sur les 20,5ha initiaux
- » Les enjeux de morcellement de l'espace agricole et de topographies accentuées

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

Les impacts positifs recensés sont relatifs aux 13 ha remis en production

Les mesures envisageables pour assurer les impacts positifs du projet

- » Mesures de réduction concernant la remise en état des surfaces exploitées avec une garantie de retrouver des rendements similaires aux états initiaux.



Incidence du projet sur les surfaces agricoles exploitables

Analyse des impacts
du projet

Source : CETIAC

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	Gain final théorique de 13ha de surfaces agricoles
Surface agricole temporairement occupées	Consommation de 5ha et remise en état au même rythme que la consommation de foncier assurant la stabilité (Mesure de réduction)
Circulations agricoles	Des chemins seront affectés mais les accès assurés par leur déplacement lorsque nécessaire (Mesure d'Évitement)
Mitage et morcellement	Le projet se trouve en extension d'un projet existant mais qui est éloigné de l'enveloppe urbaine
Accès aux parcelles	Les parcelles seront toujours accessibles dans les abords et sur l'emprise du projet durant les différentes phases
Accès aux organismes	Les accès aux organismes ne seront pas affectés
ZNT	Il n'est pas prévu de rajouter des ZNT
Pression foncière	La pression foncière est forte sur le secteur en raison de la proximité du bourg d'Arandon et du projet de développement économique (attention des propriétaires et exploitants)

Impact positif

Impact nul

Impact faible

Impact moyen

Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les exploitations et l'emploi des filières

Incidence du projet sur les agriculteurs
et les exploitations agricoles

Pas de perte d'emplois sur les filières

Principaux impacts recensés sur les exploitations agricoles

- » Deux des exploitations sont concernées à plus de 5% de leur SAU sur le projet
- » Le projet ne semble pas induire de diminution du nombre d'exploitations sur le territoire et donc les capacités de valorisation des surfaces agricoles du territoire
- » Pareillement, le nombre d'emplois sur la filière dans son ensemble (salarié des abattoirs et des silos..) et donc la capacité de transformation ou de commercialisation des productions ne semble pas affectée
- » Le projet peut contribuer à modifier les conditions de transmission des parcelles de l'exploitant pluriactif par manque de perspectives ou par perte de viabilité économique.

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » Le pourcentage de SAU supérieur à 5% pour deux des exploitations concernées
- » L'exploitation repreneuse des parcelles de l'exploitation pluriactive pourrait être impactée lors de la reprise sur les phases 5 et 6 du projet d'extension

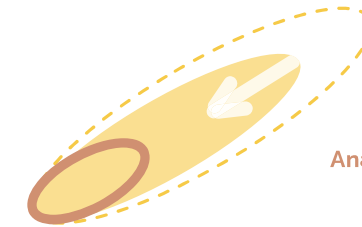
Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

Les impacts positifs recensés peuvent être liés à la remise en état des 13 ha supplémentaires en partenariat avec les exploitants.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet

- » Mesures de réduction concernant la qualité de la remise en production agricole avec les exploitants initiaux est engagée
- » Faisabilité des mesures : l'anticipation est délicate sur les phases à long terme mais des objectifs de moyens, via l'engagement d'un cahier des charges, sont proposés.



Analyse des impacts
du projet

Source : CETIAC

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitations sont concernées à plus de 5% de la SAU
Emplois perdus sur la filière	Pas d'emplois perdu sur la filière (sous réserve de la réalisation de la Mesure de Réduction)
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Possible enjeu sur l'exploitation repreneuse sur les phases 5 et 6 du projet

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les la production alimentaire du territoire

Incidence du projet sur l'alimentation du territoire

Pas de diminution de la production alimentaire locale

Principaux impacts recensés sur la production alimentaire

- » Le projet ne semble pas induire la perte de produit alimentaire voire possible gain de production fourragère sur les 13 ha supplémentaires remis en état
- » Risque de diminution de l'autonomie alimentaire du territoire par diminution des couvertures en production animale ou végétale sur le territoire dans le cadre d'une perte de production lors de la remise en état
- » Pas de diminution directe des productions commercialisées en circuits courts car les filières bovin allaitant et céréales sont en filières longues. Toutefois, il en existe sur les exploitations concernées

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La garantie d'un retour aux rendements initiaux sur les parcelles réaménagées

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

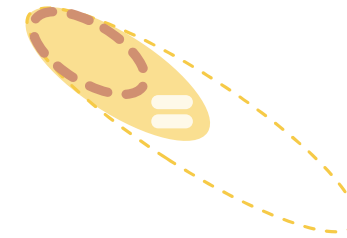
Les impacts positifs recensés sur le gain possible de production fourragères sur 13ha sous réserve de remise en état efficiente et assurance des rendements

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet

- » Mesures de réduction concernant la qualité de la remise en production agricole avec les exploitants initiaux est engagée

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC



Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Pas de diminution théorique de la production alimentaire du territoire
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Risque de diminution en cas de perte de rendements sur les surfaces remises en état
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Pas de production concernées par les circuits courts sur le projet même s'il en existe sur les exploitations (ISHERE et paysan boulanger)

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la durabilité de l'activité agricole

Incidence du projet sur la durabilité du système agricole

Perte de surfaces en AB sur 8,9 ha

Principaux impacts recensés sur la durabilité de l'activité

- » Pertes de surfaces engagées dans une certification environnementale (HVE, AB) et donc ralentissement des démarches de protection des ressources dont les investissements sont importants et les effets sur le long terme
- » Suppression de haies, boisements, bandes enherbées, jachères (qui seront certainement SIE lors des phases) ou autre réseau agro-environnemental
- » Incidence sur la gestion de l'eau et donc diminution des performances des exploitations ou limitations fortes quant aux perspectives de production
- » Risques de pollutions des ressources en particulier des sols

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » Le ralentissement des démarches de protection des ressources

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

Pas d'impact positif recensé

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet

- » Prise en compte des délais de retour à la certification AB lors des remises en état (délais de 2 à 5 ans),
- » Mesures environnementales au sein du projet assurant la réimplantations de haies aux abords des prairies exploitées et la gestion des risques de pollution des sols

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC



Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	8,9 ha de surfaces AB concernées
Suppression de haies, boisements, SIE	Remise en place de réseaux de haies
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence sur la ressource en eau
Risques de pollutions des ressources	Risque de pollution des sols prise en compte dans les mesures environnementales

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

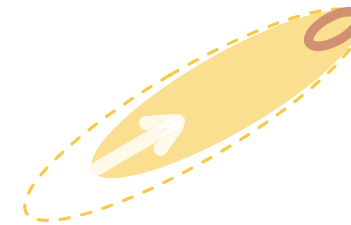
Impacts sur le potentiel de production

Incidence du projet sur le potentiel de production

Surfaces à potentiel agronomique limité

Principaux impacts recensés sur le potentiel de production

- » Les aptitudes agronomiques sont limitées par la faible profondeur des sols et seront reconstitués dans l'ordre et les caractéristiques de l'état initial
- » Pas de pertes de surfaces irriguées ou drainées dont les investissements sont coûteux et conditionnent la rentabilité/performance de l'activité agricole
- » Pas de perturbations des assolements
- » Pas de présence d'investissements non amortis perdus pour les exploitations
- » Pas d'arrêt des projets en cours par manque de perspectives ou de rentabilité
- » Pas de modification des capacités d'évolution, de développement des exploitations



Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La reconstitution efficace des sols aptitudes agronomiques similaires aux sols originels

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Les sols seront reconstitués selon les caractéristiques de l'état initial
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Pas de surfaces irriguées
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Pas de perturbation des assolements
Présence d'investissements non amortis	Pas d'investissement
Arrêt des projets en cours	Pas d'arrêt des projets en cours
Modification des capacités d'évolution, de développement	Pas de modification des conditions d'évolution

Impacts positifs et mesures envisageables

Pas d'impact positif recensés

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet

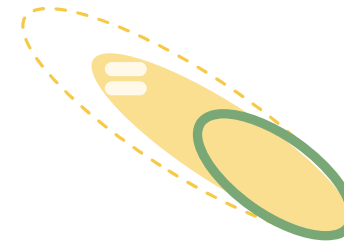
- » Mesures de réduction concernant la qualité de la remise en production agricole avec les exploitants initiaux est engagée

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la valeur ajoutée des filières agricoles

Incidence du projet sur la valeur ajoutée du territoire

Gain théorique de 10 175,67 €/an de VA par rapport à l'état initial



Analyse des impacts du projet
Source : CETIAC

Principaux impacts recensés sur la valeur ajoutée

- » Gain théorique de valeur ajoutée sur 13 ha soit 10 175,67 €/an progressivement puis pleinement (t+30 ans)
- » Pas de perte de production labellisées
- » Pas de fragilisation d'un opérateur de la filière (cessation d'activité, délocalisation)
- » Pas d'incidences sur les activités agro-touristiques
- » Pas de freins aux investissements agricoles

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » Le risque de perte de VA par la mauvaise remise en état (Mesure de réduction)

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de valeur ajoutée sur la filière agricole	Gain théorique de valeur ajoutée à hauteur de 10 175,67 €/an
Perte de production labellisées	Pas de perte de production labellisées
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation d'un opérateur de la filière (cessation d'activité, délocalisation)
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'incidences sur les activités agro-touristiques
Freins aux investissements agricoles	Pas de freins aux investissements agricoles

Impacts positifs et mesures envisageables

Les impacts positifs recensés concernent le gain théorique de la remise en production de 13 ha

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet

- » Mesures de réduction concernant la qualité de la remise en production agricole avec les exploitants initiaux est engagée

BILAN DES IMPACTS DU PROJET

Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

20,5 ha de SAU +13 ha
17 609,36 €/an de VA
+ 10 176 € de gain

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	Gain final théorique de 13ha de surfaces agricoles
Surface agricole temporairement occupées	Consommation de 5ha et remise en état au même rythme que la consommation de foncier assurant la stabilité (Mesure de réduction)
Circulations agricoles	Des chemins seront affectés mais les accès assurés par leur déplacement lorsque nécessaire (Mesure d'Evitement)
Mitage et morcellement	Le projet se trouve en extension d'un projet existant mais qui est éloigné de l'enveloppe urbaine
Accès aux parcelles	Les parcelles seront toujours accessibles dans les abords et sur l'emprise du projet durant les différentes phases
Accès aux organismes	Les accès aux organismes ne seront pas affectés
ZNT	Il n'est pas prévu de rajouter des ZNT
Pression foncière	La pression foncière est forte sur le secteur en raison de la proximité du bourg d'Arandon et du projet de développement économique (attentisme des propriétaires et exploitants)

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitations sont concernées à plus de 5% de la SAU
Emplois perdus sur la filière	Pas d'emplois perdu sur la filière (sous réserve de la réalisation de la Mesure de Réduction)
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Possible enjeu sur l'exploitation reprenueuse sur les phases 5 et 6 du projet

La mise en place des mesures de compensation agricole collective n'est nécessaire que dans le cadre d'une mauvaise remise en état ne garantissant pas un gain de surface et de VA,

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Pas de diminution théorique de la production alimentaire du territoire
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Risque de diminution en cas de perte de rendements sur les surfaces remises en état
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Pas de production concernées par les circuits courts sur le projet même s'il en existe sur les exploitations (ISHERE et paysan boulanger)

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	8,9 ha de surfaces AB concernées
Suppression de haies, boisements, SIE	Remise en place de réseaux de haies
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence sur la ressource en eau
Risques de pollutions des ressources	Risque de pollution des sols prise en compte dans les mesures environnementales

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Les sols seront reconstitués selon les caractéristiques de l'état initial
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Pas de surfaces irriguées
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Pas de perturbation des assolements
Présence d'investissements non amortis	Pas d'investissement
Arrêt des projets en cours	Pas d'arrêt des projets en cours
Modification des capacités d'évolution, de développement	Pas de modification des conditions d'évolution

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de valeur ajoutée sur la filière agricole	Gain théorique de valeur ajoutée à hauteur de 10 175,67 €/an
Perte de production labellisées	Pas de perte de production labellisées
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation d'un opérateur de la filière (cessation d'activité, délocalisation)
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'incidences sur les activités agro-touristiques
Freins aux investissements agricoles	Pas de freins aux investissements agricoles

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort

MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

- CETIAC conseil en compensation agricole
- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie & Glossaire
- Annexes



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

04

CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.

L'équipe CETIAC

L'équipe de CETIAC est constituée d'ingénieurs agronomes capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adaptée au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de 300 missions ont été réalisées en 3 ans et demi d'existence, sur tout le territoire national, dont plus de 50% pour des projets de parc photovoltaïque au sol.



Julie Seegers
Gérante de CETIAC

Margot
Vanrenterghem
Consultante

Lise Watier
Consultante

Katiiane
Violin
Consultante

Guillaume
Schmitt
Consultant

Baptiste
Gervaise
Consultant

Thérèse
Jaquet
Consultante

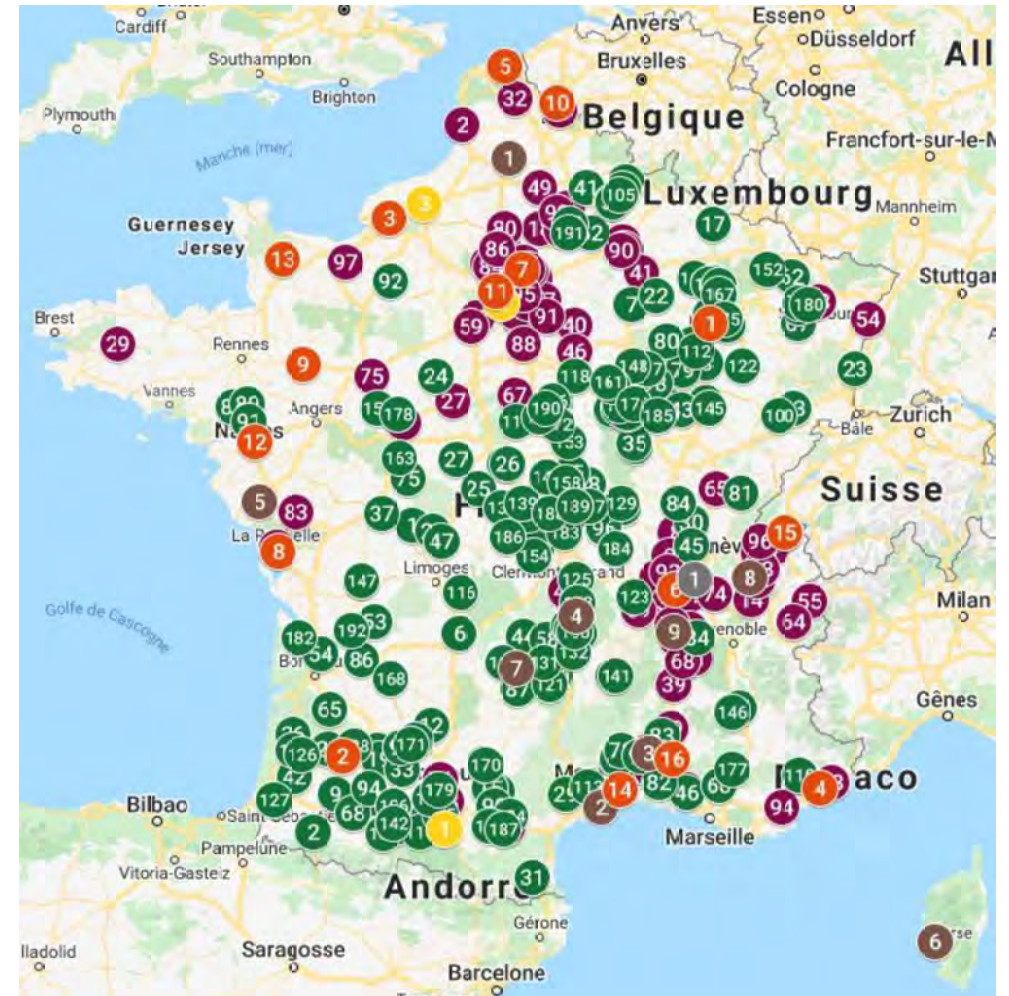
Un accompagnement sur mesure au dimensionnement des projets agricoles

En parallèle du volet réglementaire, CETIAC propose un accompagnement à la mise en place des projets agricoles sous panneaux photovoltaïques. Ce travail réalisé très en amont de l'instruction, permet d'étudier les possibles activités compatibles.

Chez CETIAC nous pensons qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteur. Nous faisons donc le maximum pour mettre en relation et travailler avec les agriculteurs du secteur pour retenir et construire le projet agricole le plus pertinent pour le territoire comme pour les filières agricoles.

Mais aussi aux suivis de la mise en œuvre et sur le long terme

Une fois les autorisations accordées, le temps est alors à la mise en place effective et la concrétisation du projet agricole suivant les étapes proposées. CETIAC intervient sur les étapes de préparation de l'arrivée de l'agriculteur sur le secteur, afin de bien vérifier qu'aucun point bloquant ne vient contraindre le déroulé prévu et à adapter autant que nécessaire. Ce travail de mise en œuvre permet aussi de rendre les premiers comptes aux services instructeurs.



Interventions de CETIAC

Bordeaux (Aménagement) –
Vert (Energies renouvelables) –
Bleu (Gestion de l'Eau) –
Jaune (Réseaux)



Chiffres clés de CETIAC

350 EPA

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

7 consultants spécialisés une présence sur toutes les régions

GLOSSAIRE

Principaux sigles utilisés dans l'étude agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier	LAAAF	Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
AFES	Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national, Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique	LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée	MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	MIN	Marché d'Intérêt National
BA	Bénéfices Agricoles	MOS	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
BDNI	Base de Données Nationale d'Identification (cheptel)	NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux	ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
BNC	Bénéfices Non Commerciaux	ONVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
CA	Chiffre d'Affaires	PAC	Politique Agricole Commune
CA	Communauté d'Agglomération	PAD	Projet Agricole Départemental
CAPEX (Io)	Capital Expenditure : dépenses d'investissement	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CC	Communauté de Communes	PAT	Projet Alimentaire Territorial
CCh	Capacité au champ = RU + eau inutilisable	PBS	Production Brute Standard
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)	PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
CDEX	Classe de Dimension Economique	PEB	Plan d'Exposition au Bruit
CDOA	Commission Départementales d'Orientation Agricole	PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	pF	Force de succion de la plante <-> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmente, - la plante arrive à pomper
CEC	Capacité d'Echange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <-> taille du réservoir en éléments nutritifs	PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (inter)
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural	PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale	POS	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU)
CLC	Corine Land Cover	PPA	Power Purchase Agreement : Contrat d'achat d'électricité
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux	PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)	PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime	PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes	PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole	PRA	Petite Région Agricole
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales	PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
DDT	Direction Départementale des Territoires	RBE	Résultat Brut d'Exploitation
DJA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)	RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs	RE	Résultat Exceptionnel
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs (SCoT)	RF	Résultat Financier
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)	RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	RG	Recensement Général Agricole
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
DUP	Déclaration d'Utilité Publique	RNU	Règlement National d'Urbanisme
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1s pers, physique ≤10, majeur, responsabilité limitée à l'apport)	RPG	Registre Parcellaire Graphique
EBE	Excédent Brut d'Exploitation	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
EMP	Effectif Moyen Présent	SAU	Surface Agricole Utile
ENS	Espaces Naturels Sensibles	SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SCOP	Société Coopérative de Production
ESANE	Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles	SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
ETP	Equivalent Temps Plein	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
FADEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
FEADER	Fond Européen Agricole de Développement Rural <-> 23% aides PAC	STH	Surface Toujours en Herbe
FEAGA	Fond Européen Agricole de Garantie <-> 77% aides PAC	TCR	Taillis à Courtes Rotations
FNE	France Nature Environnement	tMS	Tonnes de Matière Sèche
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique	TVB	Trame Verte et Bleue
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 ≤ pers, physique ≤10, majeur, ≤ 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)	UGB	Unité Gros Bétail/Bovin
GIP	Groupement d'Intérêt Public	UMO	Unité de Main d'Œuvre
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique	UTA	Unité de Travail Annuel
GUFA	Groupement d'Utilisation de Financement Agricole	UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
IAA	Industrie Agro-Alimentaire	UTH	Unité de Travail Humain
ICHN	Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels	ZAC	Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
IGP	Indication Géographique Protégée	ZAP	Zone Agricole Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité	ZIP	Zone d'Implantation Potentielle
INRAAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
IPAMP	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole	ZNT	Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.))
		ZPENAF	Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

ANNEXES

Annexe 1 : étude pédologique de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Annexe 2 : Convention d'engagement volontaire entre la société François PERRIN SAS et la Chambre d'Agriculture de l'Isère (Carrières Palenge 1 et 2)



nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@cetiac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr